



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU**

**VENDREDI 14 DECEMBRE 2012**

## ÉTAIENT PRÉSENTS

---

### **Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

#### Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI, M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

#### Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL, M. Christian CUESTA, Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Mme Pascale FANEN, Mme Claudine GOLDSTEIN, M. Arnaud THAUVRON, M. Philippe THIARD

#### Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA, M. Julien GIRAL, M. Gérard JAGOUDEL

#### Collège des étudiants et usagers :

Mme Laetitia CATY, M. Yoro FALL

#### Collège des personnalités extérieures :

M. Frédéric MORET

### **Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

#### Collège A– dit des « Professeurs des universités» :

M. Claude BARREIX (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV 1<sup>er</sup> porteur et à M. Patrick CEGIELSKI 2<sup>nd</sup> porteur)

M. Thierry PAQUOT (procuration à Mme Marie-Albane DE SUREMAIN)

M. Jean-Claude DRIANT (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV 1<sup>er</sup> porteur et à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE 2<sup>nd</sup> porteur)

#### Collège des étudiants et usagers :

M. Pierre AZAN (procuration à M. Yoro FALL)

M. Alexis ARDOIN (procuration à Mme Laetitia CATY)

#### Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (procuration à Mme Liliane PIERRE 1<sup>er</sup> porteur et à M. Julien GIRAL 2<sup>nd</sup> porteur)

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. Julien GIRAL)

Mme Marie RICHARD (procuration à M. Luc HITTINGER)

M. Félix GUARINO (procuration à M. Christian CUESTA)

M. Christophe LAFOND

Mme Anne BELLANCOURT (procuration à M. Christian CUESTA)

### **Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :**

Mme Patricia ALBANESE, Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire  
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI  
Mme Christine BENARD, Direction des affaires juridiques et générales  
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux finances  
M. Pierre COURAUD, Direction du développement  
Mme Jocelyne DUBOIS-MAURY, Directrice de l'institut d'urbanisme de Paris  
M. Jean-David LEDAIN, DAJG  
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM  
M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit  
M. Eric LEONEL, Directeur du SCEPPE  
Mme Brigitte MARIN, Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire  
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD  
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et Technologies  
M. Didier NICOLLE, vice Président à la stratégie et au développement  
M. Yves PALAU, vice Président du conseil des études et de la vie universitaire  
Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
M. Ghislain PROMONET, Direction des ressources humaines  
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable  
M. Guillaume VIOLET, Directeur du cabinet du président de l'Université  
Mme Marie-Thérèse CUOMO, représentante de M. William MAROIS, Recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités

**Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par le président, étaient présents :**

M. Jean-Marie JOURAND, DIRCOM

## SOMMAIRE

---

I - QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	5
I.1 - Projet annuel de performances.....	6
I.2 - Budget initial 2013.....	18
II - CONTRAT QUINQUENNAL.....	35
II.1 Point d'étape.....	36
II.2 - Lettres de cadrage communes Université Paris-Est Créteil et Université Paris-Est Marne-la-Vallée formation et recherche.....	44
III - VIE ETUDIANTE.....	59
III.1 Labellisation des associations étudiantes.....	59
III.2 Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE) - 7 <sup>ème</sup> appel à projets pour l'exercice 2012.....	61
IV - QUESTIONS DIVERSES.....	62
IV.1 - Règle de la situation foncière du centre Albert Châtelet.....	62
IV.2 - Mises à la réforme.....	64
IV.3 - Procès-verbal du Conseil d'administration du 9 novembre 2012.....	64

*La séance est ouverte à 9 heures 49, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.*

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons le quorum physique pour pouvoir tenir ce Conseil d'administration. J'ai été prévenu que Monsieur Frédéric MORET était coincé dans le métro, il ne saurait tarder.

Je vous demande de prendre vos places de façon que nous puissions démarrer.

Nous avons un Conseil d'administration un peu dense, en particulier les questions financières, le contrat quinquennal, la vie étudiante et les questions diverses.

Pour des raisons de timing, je devrai partir aux alentours de 12 heures. Nous essayerons de pouvoir bien discuter mais de le gérer en temps et en heure.

Avant que nous abordions les points d'actualité de l'ordre du jour, je voulais préciser que l'équipe de direction avait fait l'ensemble des visites des différentes composantes. Nous avons rencontré les conseils de gestion élargis soit aux départements, soit aux équipes de recherche et aux personnalités extérieures dans certains cas.

Les discussions que nous avons pu avoir sur le bilan de l'équipe et sur les questions que nous allons aborder là ont été bien perçues. J'ai trouvé que les échanges étaient tout à fait constructifs. Il y avait une trentaine de personnes chaque fois, soit un peu plus de 300 personnes pour les dix visites. Dans de nombreux endroits, nous avons échangé directement même si les uns et les autres auraient souhaité que nous ayons plus de temps pour pouvoir dialoguer et débattre, mais ce sont les contraintes de temps de chacun qui font que nous n'avons pas pu passer plus de temps.

Nous réfléchissons à la possibilité de pouvoir refaire un tour des composantes en 2013. L'exercice nous a semblé très positif et les échanges que nous avons pu avoir secondairement avec les directions de composante l'ont été également.

#### **I – QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

**M. LE PRESIDENT.**– C'est un sujet que nous avons légèrement abordé en préparation du dernier Conseil d'administration, pour lequel nous vous avons donné quelques éléments d'information. Là, véritablement, nous allons vous présenter le budget initial 2013 sur la base des connaissances que nous avons pu avoir. En préparation à ce budget, c'est une

première, nous vous présenterons le projet annuel de performances. Manuel BOUARD présentera les raisons de ce projet annuel de performance et les éléments qui doivent nous guider et qui doivent guider la construction du budget pour l'année 2013.

### **I.1 - Projet annuel de performances**

**M. CUESTA.** – Avant, en quelques grandes lignes, le contexte général.

*(Projection de transparents)*

Nous sommes aujourd'hui dans le cadre du budget des universités. Vous lisez dans la presse que beaucoup d'universités aujourd'hui ont restreint les recrutements, ont gelé des postes. Le choix de l'UPEC, parce que l'UPEC est bien gérée et peut se le permettre certainement, a été de ne geler aucun poste.

Nous faisons partie des universités qui publient l'intégralité des postes, qui se proposent de faire du repyramidage et qui se proposaient également, même si nous avons eu des nouvelles rassurantes depuis, de mettre en place la loi Sauvadet et d'assumer la contrainte budgétaire qui lui était associée. Depuis, nous avons appris qu'il y aurait une compensation, c'est parfait.

Par rapport à cette élaboration de budget, quel était le contexte ? La ministre avait annoncé 2,1 % nationalement, nous avons eu une annonce entre 1,5 % et 3 % pour les universités. Vu notre position dans le modèle SYMPA aujourd'hui, nous avons opté pour faire un budget avec une évolution de 1,5 % de la dotation de l'Etat.

Nous avons regardé quelles étaient les charges qui allaient peser sur l'Université. L'augmentation principale étant, dans ce cadre, l'augmentation du compte d'affectations spéciales liée aux pensions civiles. Pour l'Université, cela donnait 4 M€ de charges complémentaires et, avec 1,5 % de ce que prévoyait l'Etat, cela représentait une augmentation de 2,5 % pour aller vite. Il nous manquait 1,5 M€.

Suite à ce constat dans ces prévisions, nous avons décidé de travailler sur des économies en demandant une optimisation aux services. Du fait du professionnalisme, quelques marges ont été possibles. Nous avons demandé la même chose au niveau formation, recherche et des composantes pour essayer d'optimiser les dépenses le plus possible.

Voilà le budget comme il se présentait globalement. Nous allons vous le présenter tout à l'heure dans ce cadre général. C'est qui est important, c'est ce choix de l'emploi qui a été fait

pour l'UPEC puisque nous publierons l'ensemble de nos postes, du repyramidage pour des fonctions pour les personnels BIATSS. Nous avons pu choisir l'emploi et tant mieux car l'emploi est la ressource d'avenir la plus importante. Je laisse la parole à Manuel.

**M. BOUARD.**– Bonjour à toutes et à tous.

Tout d'abord, en introduction, le PAP n'est pas stricto sensu un document budgétaire. Il doit permettre de mettre le budget en perspective. A la suite des propos de Christian, j'ai besoin de souligner que nous sommes un peu hors du budgétaire.

Autre préliminaire, au Conseil d'administration de septembre, nous vous avons présenté le rapport de la Cour des Comptes. Une des lacunes soulignées par la Cour consistait en l'absence de projet annuel de performances adossé au budget de l'Université. L'objet de la présentation et du vote qui suivra est de combler cette lacune et donc d'adosser au budget un projet annuel de performances.

PAP signifie projet annuel de performances, RAP signifie rapport annuel de performance. Il s'agit d'un outil qui a été institué par la LOLF en 2001 dans son article 51, qui est annexé à l'origine au budget de l'Etat. C'est un outil qui est à la disposition des parlementaires pour avoir la mise en perspective et la vision stratégique relative aux politiques publiques qui sont menées et aux objectifs assignés à ces politiques.

C'est donc un outil du budget de l'Etat. Dans le cadre de la LRU, il a été logique que cet outil soit décliné au niveau des établissements et des universités. Nous en retrouvons la mention à deux endroits dans le décret financier du 27 juin 2008 (articles 2 et 5) où le PAP est rendu obligatoire pour les universités. Au même titre que dans le cadre du budget de l'Etat, le PAP est une annexe qui doit être obligatoirement présentée avec le budget.

De la même façon que pour l'Etat, le PAP fixe des objectifs poursuivis par l'établissement. Evidemment, ce ne sont pas tous les objectifs que l'on veut et que l'on définit soi-même, l'établissement a des missions fixées par la loi.

Chaque objectif est accompagné d'indicateurs qui permettent de mesurer leur atteinte ou l'absence d'atteinte.

Le PAP est adossé à la présentation du budget initial des établissements.

Par effet de miroir, nous avons un autre document, le rapport annuel de performance de l'établissement (RAP), annexe présentée avec le compte financier aux membres du Conseil

d'administration pour les éclairer sur l'utilisation des crédits et sur ce qu'ils permettent en termes d'atteinte des missions et des objectifs fixés.

C'est une mesure ex-post des objectifs et de la politique qui a été menée pour une année donnée par une université.

### **Composition du PAP des universités**

D'un point de vue plus matériel, le PAP est composé de trois éléments :

- Une brève présentation stratégique des priorités de l'UPEC pour ce qui vous concerne.
- Une présentation des objectifs et des indicateurs qu'on leur a associés, indicateurs de performance qui doivent mesurer l'efficacité, l'efficience et la qualité des actions menées pour reprendre la terminologie employée dans le décret de 2008.
- Une présentation synthétique des coûts rattachés aux grands domaines d'activité qui caractérisent les universités.

Je vous propose maintenant de voir comment le premier PAP de l'Université a été construit en précisant d'abord que, pour établir ce document, nous avons dû prendre en compte un certain nombre de contraintes.

Pour définir les indicateurs, il a fallu s'insérer dans un cadre national : celui des programmes 151 et 231 (vie de l'étudiant et formation supérieure). Bien sûr, l'Etat a fixé un certain nombre d'indicateurs avec lesquels nous devons être en phase.

Par ailleurs, le PAP ne peut pas se construire sans liaison avec la contractualisation, donc sans liaison avec les indicateurs existants dans le contrat quadriennal.

Enfin, comme c'est un outil de mesure de la performance, nous devons être en capacité de produire les indicateurs que nous utiliserons. L'ensemble des éléments que je vous présenterai ensuite ont été agrégés à partir des informations que nous sommes capables de produire aujourd'hui.

### **Le PAP de l'UPEC**

#### *Les priorités stratégiques de l'UPEC*

Rien de très original, c'est le cadre national qui apparaît ici.

Quatre grands axes :

- la formation et l'insertion professionnelle
- la recherche
- le pilotage de l'établissement
- la vie de l'étudiant

### ***Les objectifs du PAP***

Pour chacun de ces quatre grands axes prioritaires, nous avons défini des objectifs.

#### *Formation et insertion professionnelle*

Rien qui ne soit très ordinaire. Quatre points :

- la maîtrise de l'offre de formation
- l'amélioration de la réussite des étudiants
- la confortation de la professionnalisation des formations et la réponse aux besoins de qualifications supérieures
- le renforcement de l'ouverture européenne et internationale

Ce sont des objectifs que l'Université se fixe mais qui sont également des objectifs nationaux.

#### *Recherche*

Trois objectifs :

- la production de connaissances au meilleur niveau international
- le transfert et la valorisation qui doivent être développés
- le renforcement de l'ouverture européenne et internationale

#### *Pilotage de l'établissement*

- optimiser la gestion
- optimiser la gestion du patrimoine immobilier qui est un fort enjeu
- optimiser l'accès aux ressources documentaires, une fonction transversale qui impacte fortement les missions de recherche et de formation
- consolider des marges de manœuvre financières qui constituent un enjeu plus fort que les années antérieures

#### *Vie étudiante*

Trois objectifs :

- assurer une politique sociale volontariste à travers l'emploi étudiant notamment
- développer la prévention dans le domaine de la santé
- favoriser l'activité étudiante, ce sont les grands objectifs fixés dans le PAP pour l'Université

A chaque objectif qui vient de vous être présenté sont adossés des indicateurs. Vous les avez dans les documents qui vous ont été diffusés. Ce sont des indicateurs qui fixent un certain nombre de cibles à atteindre pour l'année 2013.

Je ne vais pas entrer dans le détail du commentaire des indicateurs car on pourrait y passer du temps. Si vous avez des observations à faire à ce sujet, je pense que le débat aura lieu. Nous reprendrons l'ensemble des indicateurs avec leur cible au moment du vote du compte financier 2013, c'est-à-dire au printemps 2014 au plus tard. Nous pourrions examiner l'atteinte ou l'absence d'atteinte de ces objectifs et essayer d'en tirer un certain nombre d'enseignements.

Voilà pour la présentation synthétique que je peux faire des outils qui ont été construits en rappelant peut-être, avant de laisser la parole au VPCA, que ces indicateurs ont été construits de façon assez pragmatique avec les éléments dont l'Université dispose, les choses qu'elle est en capacité aujourd'hui de mesurer, et dans le respect d'un cadre qui est imposé par le contrat d'une part et le cadre national (l'Etat) d'autre part.

C'est un travail qui est à son début, qui se perfectionnera avec le temps et qui sera sans doute remis sur le métier avec la négociation du contrat quinquennal.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci. C'est une première esquisse de ce que nous allons devoir faire pour les années à venir. Je voulais saluer le travail qui a été fait pour nous mettre en perspective et dégager des axes. Vous voyez que certains axes sont assez traditionnels, d'autres un peu plus innovants. Avant de passer la parole à Patrick CEGIELSKI, je vais la passer à Arnaud THAUVRON pour qu'il nous rapporte les discussions qui ont eu lieu en commission des moyens pour informer l'ensemble du Conseil d'administration.

**M. THAUVRON.** – Le modèle a été un peu plus longuement présenté en commission des moyens. La démarche, outre qu'elle est obligatoire, est très intéressante. Il y a eu plusieurs

remarques, certaines portaient sur les indicateurs qui n'étaient pas toujours clairs. Il a été demandé un mode d'emploi et un lexique de ce qui se trouvait derrière les indicateurs.

Nous nous sommes ensuite posé la question de la constitution des indicateurs : partions-nous d'une agrégation ou allions-nous vers une désagrégation ? Est-ce que nous partions des composantes et des centres de recherche pour aller sur l'UPEC ou est-ce que nous pouvions partir des données de l'UPEC et les descendre aux composantes ? S'il est intéressant de suivre les indicateurs au niveau macro, il peut être aussi intéressant de les suivre au niveau micro des composantes.

Parfois, l'information est centrale et parfois fine ou locale au niveau des composantes et des centres de recherche.

Certaines personnes ont proposé qu'à côté de ces indicateurs qui sont communs, qui seraient pour tous les centres de recherche et toutes les composantes, il y ait aussi des indicateurs spécifiques au sein de chaque composante, et de suivre dans le temps au niveau de la composante, qu'il y ait une sorte de subsidiarité.

Il y avait des grandes questions sur qui faisait quoi et si, au-delà des indicateurs globaux, nous pouvions avoir des indicateurs plus désagrégés.

**M. LE PRESIDENT.** – Nous répondrons à vos questions.

**M. CEGIELSKI.** – Je trouve cela très intéressant, en particulier le premier point, passer de 48,4 % à 50 % de L1 en L2. Je m'interroge sur les raisons pour lesquelles c'est une annexe financière. Cet objectif me paraît extrêmement intéressant, je n'ai aucune responsabilité financière ou quoi que ce soit, mais cela me paraît totalement indépendant du point de vue financier.

**M. BOUARD.** – C'est une annexe au budget mais ce n'est pas une annexe financière.

**M. LE PRESIDENT.** – Quelque part, on peut se dire aussi que l'Etat souhaite faire des efforts financiers, notamment sur la réussite en licence, et qu'il veut des éléments d'appréciation. Nous effectuons un travail au sein de l'UPEC sur la licence, nous constatons que ce n'est pas si simple que cela.

Pour rebondir sur la question d'Arnaud THAUVRON, nous savons qu'il existe des différences entre les composantes mais il est difficile de cerner la manière dont les choses sont gérées, de recueillir les informations et d'avoir une présentation claire de la façon dont on a pu

accompagner les étudiants dans le cadre de leur réussite composante par composante. Certaines ont fait un certain nombre de choses et d'autres ont fait d'autres choses.

Je pense que c'est un élément relativement grossier. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas encore une attache stricte entre les étudiants et les aspects financiers. Dans une période de crise économique, je pense que l'Etat pense avoir des retours. Je le prends ainsi.

**M. CEGIELSKI.** – Je ne vais pas monopoliser la parole mais la réussite en L1 en particulier et en DUT1 est, de façon générale, plus élevée à l'heure actuelle. Elle n'est pas satisfaisante parce que nous ne sommes pas à 100 % mais, d'un autre côté, on essaierait de nous dire qu'il faut prendre plus de bacheliers technologiques et plus de bacheliers professionnels (nous devinons, peut-être nous trompons-nous mais nous avons l'expérience), nous ferions baisser fortement le taux.

Ce n'est pas seulement une question financière, c'est aussi une question de politique de recrutement. Or, nous sommes l'une des seules composantes dans l'Université qui avons le droit de choisir nos étudiants, comme vous le savez. Suivant le choix des étudiants, nous avons des réussites diverses.

Après, il faut voir aussi l'intérêt pour la nation, je n'en discute pas, mais cela peut faire chuter la réussite.

**M. LE PRESIDENT.** – C'est un peu toutes ces évolutions. Nous avons commencé l'analyse mais nous n'avons pas suffisamment abouti. Nous avons eu la possibilité de regarder ce qui se passe en matière de bacs généraux, de bacs technologiques, de bacs professionnels. Quand on analyse composante par composante, dans certaines, les taux de réussite sont de 0 pour les bacs professionnels et, dans d'autres, nous enregistrons un certain succès.

Derrière, il s'agit de faire en sorte que l'on puisse prendre conscience qu'il y a un effort de la nation, des jeunes, des étudiants, et de s'interroger sur la stratégie, la façon de les accompagner au mieux, de les aider à trouver une voie et de les aider en matière d'éducation.

Après, c'est toujours pareil, chacun regarde midi à sa porte, on se retrouve dans une situation compliquée. Je trouve qu'il est plutôt utile de regarder, c'est l'élément essentiel, d'essayer de se projeter. Vous avez vu que, globalement, nous faisons des projections à la marge. Nous n'avons pas pris énormément de risques. Ne serait-ce que cela, il est intéressant de dire où nous avons ciblé et où sont les efforts que nous porterons, et de voir si

c'est efficace ou pas.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Les indicateurs sont-ils définitifs ? Le tableau est-il définitif ? L'avons-nous pour tout le quadriennal ?

**M. CUESTA.**– C'est annuel.

**M. BOUARD.**– J'ai dit tout à l'heure que le travail du projet annuel de performances devait s'articuler avec des outils, notamment les contrats. Il sera présenté annuellement. Si nous voulons qu'il ait un intérêt et pouvoir faire de la comparaison dans le temps, il ne faut pas le faire trop évoluer mais les indicateurs ne sont pas figés.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Je regrette que les indicateurs fonction publique n'aient pas été pris. Il y en avait plusieurs, des indicateurs sociaux. Vous avez repris la formation continue, c'était la formation des cadres cette année.

Au niveau des personnels BIATSS, l'indicateur « Participer à une action de formation » est très restreint. On aurait pu aussi au niveau des personnels mettre des indicateurs sur les conditions de travail, d'autant que l'on met en place un CHSCT.

Dans le rapport de la fonction publique, puisqu'ils viennent de sortir le bilan, on trouve la formation, l'action sociale, les conditions de travail. Je regrette que l'on se soit limité aux personnels enseignants et BIATSS ayant participé à une action de formation et au nombre d'agents. Je suis d'accord sur le fait que nous n'avons pas beaucoup d'indicateurs à l'UPEC mais c'est un peu désolant.

**M. BOUARD.**– Je me permets deux réflexions techniques. Le PAP fonction publique ne peut pas, par définition, être construit comme le PAP des établissements d'enseignement supérieur puisque nous travaillons sur les missions et les missions du ministère de la Fonction publique ne sont pas forcément celles d'une université.

Sur les indicateurs des conditions de travail, la remarque nous a été faite en commission des moyens. Nous avons utilisé les indicateurs que nous avons à disposition et que nous étions capables de produire de manière simple. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas les faire évoluer l'année prochaine.

**M. BARREIX.**– Est-ce que l'on ne peut pas s'inspirer du bilan social qui permet de sortir un certain nombre d'indicateurs ?

**M. CUESTA.**– Nous ne sommes pas dans le même cadre. Ce n'est pas un bilan social. C'est un

projet annuel de performances comme l'Etat. Il y aura des liens avec le budget. Par exemple, nous voulons que 60 % réussissent en L1, pour atteindre cet objectif, il y aura des impacts budgétaires puisqu'il faudra certainement faire certaines choses et le budget devrait le traduire. Nous devrions voir apparaître une augmentation colossale si nous voulons augmenter de 10 % la réussite. Cela devrait se sentir.

Nous ne sommes pas dans le cadre d'un bilan social voire d'un rapport social mais dans le cadre d'un rapport annuel de performance lié à l'exécution d'indicateurs qui auront un impact final sur une construction budgétaire. Ce sont deux éléments différents.

**M. TAVERNIER.**– Le PAP et le RAP sont à resituer dans le contexte dans lequel nous nous inscrivons dans nos relations avec la tutelle. Il apparaît là le trio dans lequel on inscrit l'action des établissements : stratégie, moyens, indicateurs.

Quand nous dialoguons avec le ministère, nous sommes des établissements autonomes opérateurs d'une stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Le PAP, c'est bien la capacité de l'établissement à mettre en œuvre cette stratégie avec les moyens fournis par l'Etat, les moyens qu'il se procure. Il y a cette première dimension.

L'autre dimension, pour répondre au président de la commission des moyens, porte sur les niveaux et la subsidiarité. Le PAP et le RAP sont aussi des outils qui doivent s'inscrire dans ce sur quoi nous sommes en train de travailler à la demande du président, le dialogue de gestion interne. L'idée est aussi que nous ne réinventons pas localement des indicateurs sur lesquels nous serons analysés puisque, si nous mettons en place des indicateurs locaux qui sont des déclinaisons plus proches de la réalité et que, à la fin du contrat, le ministère nous évalue sur son indicateur qui n'est pas le nôtre, nous risquons d'avoir des difficultés.

L'autre dimension, c'est qu'un même indicateur puisse être décliné de l'établissement jusqu'à la composante pour que nous parlions bien de la même chose. C'est bien l'intérêt du dialogue de gestion de se mettre d'accord sur la mesure de la réalité ou les indicateurs.

A la demande de l'équipe de direction, nous sommes en train de repenser le dispositif de dialogue de gestion qui permettra d'aller plus finement secteur par secteur sur les indicateurs.

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– Une remarque sur les indicateurs. Certains, notamment dans le domaine de la recherche, sont insuffisants. Il ne s'agit pas de rajouter beaucoup d'indicateurs. Cela fait dix ans que l'Etat utilise des indicateurs pour pouvoir piloter les

finances publiques. Il n'y a pas besoin de spécialistes en la matière pour voir le désastre.

Simplement, sur la recherche, il y a un certain nombre de manques. Il est intéressant d'ailleurs de voir, quand l'on s'intéresse à la rubrique « Recherche scientifique et techno-diffusion et valorisation », que l'on s'intéresse davantage à la question des ressources qu'à celle des objectifs alors que les indicateurs doivent traduire les objectifs.

Là, nous avons des indicateurs qui sont les ressources générées par contrat alors qu'en réalité nous ne devrions pas nous poser la question de savoir comment nous le financerons mais quels sont les résultats atteints.

C'est la même chose pour les recettes des contrats européens, la question n'est pas de savoir si l'on a eu des recettes mais quels ont été les objectifs atteints, quels types de publications, de colloques, de brevets, etc.

Il ne s'agit pas de rajouter beaucoup trop d'indicateurs mais, sur la recherche, peut-être faudrait-il recentrer davantage sur les objectifs. Des objectifs ne sont pas mentionnés ici, qui sont évidents et importants en termes de recherche. Il y a la question des publications, le mot « publication » n'est pas pris en compte. Il est pris en compte pour les publications de référence internationale à l'UPEC mais uniquement dans la dimension « Consolider l'Europe de la recherche », pas dans d'autres dimensions.

Se pose également la question des brevets, des procédés, qui concernera d'autres disciplines que celle des sciences humaines. Nous n'avons pas non plus ici une logique de résultat mais davantage une logique de moyens.

La question des colloques est étonnamment absente, la question des coopérations internationales en termes de colloque et de publication de colloque par exemple n'est pas prise en compte alors que, dans beaucoup de domaines, en tout cas en sciences humaines, c'est 100 % du travail.

Sur la formation, le travail est sans doute plus abouti. Un élément assez important manque, c'est la question du taux d'encadrement. Je pense que c'est une donnée dont il faut pouvoir tenir compte et qui doit apparaître ici. Ce doit être un objectif à mon avis.

**Mme DE SUREMAIN.**– Nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas dans ce document des indicateurs qui auraient pu être extraits à partir du bilan social sur la vie des personnels.

Puisque ce document qui n'est pas financier est présenté comme annexé au budget, quelle

est son incidence précise sur la question des dotations aux composantes, des équipes de recherche ? Après que l'on nous ait présenté au dernier Conseil d'administration toutes ces formules qui permettent de calculer les dotations normées aux composantes, quelle sera l'incidence s'il y en a une ?

Ce tableau des indicateurs est en phase de constitution, nous le comprenons bien, il comporte des lacunes. Des questions se posent sur la recherche, les formations. Quand on parle de mentions à faibles effectifs, quels sont les seuils ? Le vote qui sera sollicité tout à l'heure vaut-il adoption de ce tableau ou d'un principe simplement ?

**M. LE PRESIDENT.** – Il y a des éléments liés au bilan social mais nous ne sommes pas en lien direct avec le bilan social. Nous sommes dans une phase de construction. On voit bien que, idéalement, il faudrait que tous ces blocs arrivent à s'associer les uns les autres. Je rappelle que nous sommes dans une première année. Quelque part, les impacts initiaux sont avant tout budgétaires. Nous exprimons la façon dont nous mettons en lien la stratégie, les moyens et un certain nombre d'indicateurs. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est un certain nombre d'indicateurs qui sont liés en partie aux moyens. C'est une manière de pouvoir les constituer.

Des questions se posent : est-ce que cet indicateur influencera sur les éléments du budget et en particulier comme l'a exprimé Christian ? A partir du moment où l'on exprime quelque chose, cela pourra se traduire dans le cadre du budget.

Aujourd'hui, nous sommes encore dans une phase de construction. Nous avons pris un certain nombre d'indicateurs qui nous paraissent en lien relativement direct avec ce budget. Il est important de prendre en considération qu'il s'agit d'une première base qui nous paraît intéressante. C'est solide. Elle peut éventuellement évoluer.

Cette phase de construction est aussi importante car il ne faut pas tout changer tous les ans, sinon nous ne suivrons rien. Il faut figer un certain nombre d'indicateurs pendant un temps qui est au moins de trois ans pour se faire une idée sur la façon dont les choses peuvent évoluer à partir du moment où l'on met les moyens.

Je vous propose une première base de travail. Cela nous permet de nous projeter vis-à-vis du budget qui va vous être proposé et que nous puissions écouter vos propositions mais elles doivent être en lien avec un impact financier et pas uniquement un indicateur de type recherche ou de type bilan social qui, en lui-même, a un intérêt mais pas forcément direct

d'un point de vue budgétaire et financier.

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– On voit bien la difficulté d'arriver à faire le lien entre les objectifs fixés par les indicateurs et les moyens, c'est-à-dire la question financière et celle des budgets. Avez-vous réfléchi à une forme de tableau de correspondance entre ces indicateurs et l'impact budgétaire ?

Pour l'objectif « Devenir des étudiants », j'ai du mal à comprendre ce que cela peut être. Je pense que c'est la réussite des étudiants qui est visée dans la première case. A-t-on prévu en face des moyens financiers ? Avons-nous cet objectif d'un côté et un budget de l'autre, l'un et l'autre étant sans corrélation, ou cet objectif d'un côté et le financement de telle action pour améliorer cette réussite de l'autre ?

Quels sont les objectifs qui doivent être poursuivis, les moyens mis en œuvre et la façon dont nous définissons nos objectifs et nos indicateurs par rapport à ce qui a été fait au niveau national ? Il est nécessaire d'avoir les mêmes objectifs que ceux qui nous sont assignés par le ministère.

**M. TAVERNIER.**– C'est ce que j'ai dit.

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– Je pense qu'il faut avoir un maximum d'indicateurs communs.

**M. LAURENCE.**– Est-ce que cela a été fait ?

**M. TAVERNIER.**– C'est un chantier. Pour ce qui est du devenir, il ne me semble pas que le redoublement relève de la réussite. Le terme de réussite ne conviendrait pas.

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– Donc, 40 % des étudiants ne deviennent rien ?

**M. LE PRESIDENT.**– Aujourd'hui, dans les remontées que nous avons, c'est un point d'interrogation. Quand nous sommes confrontés à la réalité des retours, nous nous retrouvons avec ces chiffres. C'est un peu attristant mais il n'empêche qu'aujourd'hui ce sont les chiffres que nous avons.

**M. BOUARD.**– C'est le premier indicateur qui vous pose problème. C'est un indicateur composite avec trois données. Vous pouvez déduire le taux de redoublement du pourcentage d'étudiants qui quittent l'UPEC et du pourcentage d'étudiants qui passent en L2 et vous aurez 100 %. C'est une présentation qui a été mal faite.

*(Monsieur LEDAIN rappelle les procurations)*

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– Sur quoi votons-nous exactement ? Vous n'avez pas répondu à

la question de Madame DE SUREMAIN.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous votons sur le tableau de façon qu’il puisse être annexé au budget pour l’année 2013.

**M. BOUARD.**– C’est un tableau qui permet l’information du Conseil d’administration. Ce n’est pas un tableau qui engage budgétairement qui que ce soit.

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de projet annuel de performances)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité des votants, avec 2 voix contre et 1 abstention.*

## **I.2 – Budget initial 2013**

*(Projection de transparents)*

**Mme PASQUIER.**– Vous avez reçu un certain nombre de documents, notamment des annexes supplémentaires par rapport aux années antérieures. Nous allons juste présenter une synthèse assez rapide de l’ensemble des documents qui vous ont été envoyés.

Le contexte vous a été rappelé. Le budget initial qui vous est présentée pour 2013 présente une augmentation par rapport au budget initial 2012 d’environ 12 M€ (+5 %). Nous verrons les éléments dans le détail.

*Répartition des ressources*

Le budget initial 2013, c’est-à-dire l’estimation de l’ensemble de nos ressources qui relèveront de l’exercice 2013, est de 251 M€ dont 235 M€ hors opérations internes.

L’élément essentiel de nos ressources (80 %), ce sont les subventions en provenance de l’Etat estimées à hauteur de 186,5 M€ sur une base d’augmentation de 1,5 % par rapport à l’année antérieure.

Nous estimons les ressources propres pour 2013 à 35,9 M€ (15 % des ressources) et les ressources liées aux neutralisations d’amortissements pour 12,4 M€ (5 % des ressources). Si l’on retire la partie des neutralisations d’amortissements, vous avez les recettes encaissables pour l’établissement. La dotation de l’Etat représente alors 84 % des recettes encaissables et les ressources propres 16 %. C’est un élément que nous avons vu dans le projet annuel de performances. C’était une des cibles pour 2013 du taux de ressources propres.

*Evolution des ressources*

Vous est présenté l'évolution des ressources (réalisation 2011, la prévision définitive 2012 et les prévisions initiales 2013) qui fait apparaître une augmentation de 1,5 % à peu près des subventions de l'Etat, une augmentation beaucoup plus importante des ressources propres, et pratiquement un maintien des ressources d'amortissement hors provisions puisqu'au budget initial 2013 il n'y a pas de reprises sur provisions contrairement aux années antérieures.

#### *Evolution des ressources propres*

L'établissement prévoit un accroissement non négligeable de ses ressources propres (+14 %). Des éléments se maintiennent comme les ressources liées aux formations par l'apprentissage estimées à 9,1 M€ au budget initial 2013.

Les droits d'inscription se maintiennent également à 4,5 M€.

La formation continue enregistre une légère décroissance puisque la prévision se situe en dessous des 4 M€. En revanche, nous prévoyons une très importante augmentation des ressources liées aux contrats de recherche puisque nous atteignons 9 M€ de prévision, comme l'ensemble des ressources de formation par l'apprentissage. C'est une augmentation de 100 % par rapport à l'année antérieure. C'est la prise en compte d'une convention avec l'ANRS dans le cadre du VRI.

Pour les autres ressources comme le versement de la taxe d'apprentissage, nous prévoyons un maintien (1,1 M€). Viennent ensuite les autres ressources propres qui sont liées ou à des refacturations de personnel ou à des éléments comme des locations de salle ou de restauration ou d'hébergement.

Nous notons une augmentation non négligeable des subventions des collectivités locales et des organismes (6 M€), notamment dans le cadre des financements de la Région sur des restructurations de locaux en médecine.

Bien sûr, il y a eu des dotations au-delà des ressources propres attribuées aux composantes et à l'ensemble des services centraux et communs au budget initial. Nous avons déjà vu au précédent Conseil d'administration la répartition des dotations de fonctionnement normées aux composantes pour 8,261 M€.

Par ailleurs, hors modèle, il a été attribué 7,8 M€, que ce soit une dotation complémentaire pour l'IUFM (0,9 M€) ou pour l'ensemble des services centraux et communs (6,9 M€).

Des dotations logistiques (8,7 M€) sont attribuées à l'ensemble des composantes et des dotations (1,6 M€) pour les équipes de recherche, que ce soit les crédits des équipes, les dotations au titre des amortissements des équipements de recherche ou un certain nombre de ventilations de colloques, et des dotations d'investissement (7,7 M€), notamment pour des travaux.

#### *Répartition des dépenses par enveloppe*

Avec l'ensemble de ces ressources propres et dotations, nous pouvons constituer nos prévisions de dépenses pour un budget global de 259 M€ mais, hors opérations internes, arrêté à 243 M€.

La masse salariale représente 72 % de nos dépenses, presque 176 M€ prévus pour 2013. C'était déjà 72 % dans le cadre du budget 2012 modifié.

Pour le fonctionnement, nous prévoyons 38,5 M€ (16 %), soit un point de plus par rapport à 2012 (15 %).

Les investissements à 12,1 M€ sont assez importants, soit 5 % de l'ensemble du budget 2013 (contre 6 % après la DBM2 2012).

L'ensemble des amortissements et provisions représente 16 M€ (7 %), même taux qu'en 2012.

#### *Evolution des dépenses par enveloppe*

Vous est présentée l'évolution des dépenses (réalité des dépenses constatées en 2011, prévisions définitives 2012 et prévisions du budget initial 2013) :

La masse salariale est prévue à hauteur de 176 M€, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2012.

Le fonctionnement enregistre une augmentation plus importante (+6 %) pour atteindre presque 39 M€ de charges de fonctionnement.

Les charges d'amortissements et de provisions pour 16 M€ sont relativement stables par rapport aux années antérieures.

S'agissant des investissements et travaux, même si nous sommes un peu en dessous des prévisions définitives 2012, en réalité, nous enregistrons une augmentation non négligeable par rapport à la réalisation de 2011.

#### *Ventilation de la masse salariale*

L'essentiel de nos dépenses concerne la masse salariale (176 M€). Cette masse salariale est assortie d'un plafond d'emplois. Vous retrouverez un détail plus fin dans le document budgétaire de chaque enveloppes (page 9). Nous avons essayé de décomposer un peu l'ensemble des masses.

Les rémunérations principales et complémentaires représentent pratiquement 104 M€, un poste très important.

Les cotisations pour pensions civiles sont en augmentation de 4 M€ par rapport à l'année antérieure pour atteindre pratiquement 51 M€.

Les autres cotisations sociales représentent 20 M€, les prestations sociales 845 000 €.

Cette masse salariale est assortie d'un plafond d'emplois qui vous sera proposé au vote à hauteur de 2 600 ETPT (équivalent temps plein travaillé), dont 2 490 au titre du plafond Etat. Ce plafond ne nous a pas encore été notifié. Il a néanmoins été estimé compte tenu de celui qui nous avait été notifié au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et des transferts d'emplois intervenus en cours d'année.

Dans le plafond de l'établissement pour 2013 (2 600 emplois), il y aura 98 ETPT qu'on ne lira pas dans la masse salariale de l'UPEC mais dans la masse salariale du PRES. Il s'agit des contrats doctoraux délégués au PRES pour 3,3 M€.

#### *Ventilation de la masse salariale par population*

La masse salariale des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs représente 114 M€ (65 % de l'ensemble).

Celle des BIATSS représentent 46 M€.

La masse salariale des contrats de recherche prévus au titre de 2013 représentent 2,4 M€.

L'ensemble des rémunérations dites accessoires, c'est-à-dire les cours complémentaires, les contrats étudiants, tout ce qui est vacances administratives, les surveillants d'examen, sont estimées à 13,3 M€, charges comprises.

Les rémunérations principales des personnels permanents, enseignants, BIATSS et CDD sur contrat recherche consomment des emplois. En revanche, les rémunérations accessoires ne consomment pas d'emplois.

#### *Tableau de suivi des emplois (annexe 5)*

C'est un plafond qui est fixé par le Conseil d'administration au moment du vote du budget. Il

pourra être modifié à l'occasion des décisions budgétaires modificatives éventuellement. Il intègre le plafond d'emplois autorisé par l'Etat pour les emplois qu'il finance en tout ou partie. Il est majoré des emplois financés par les ressources propres de l'établissement.

Ce tableau ventile les emplois administratifs d'une part et les emplois d'enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs d'autre part, entre les emplois dits permanents (titulaires et CDI) et les emplois non permanents (CDD).

Le plafond d'emplois est une donnée annuelle exprimée en équivalent temps plein travaillé et qui sera lue à travers la paie de ces personnels.

Il est proposé au vote le plafond global, c'est-à-dire les 2 600 emplois composés en partie de 2 490 emplois notifiés ou qui seront notifiés par le ministère et 110 emplois prévus en financement sur ressources propres de l'établissement.

La répartition interne vous est donnée entre les enseignants et les BIATSS et entre les personnels titulaires et les non-titulaires à titre indicatif. En effet, depuis le passage aux responsabilités, il appartient à l'établissement de proposer d'éventuelles transformations d'emplois entre ces populations et de transformer éventuellement (ce sera le cas pour 2013) des emplois de CDD, des emplois non permanents, en emplois de titulaires, notamment pour permettre la titularisation des personnels dans le cadre du dispositif Sauvadet.

#### *Tableau de suivi des programmes pluriannuels d'investissement (annexe 6)*

Cette annexe, qui a déjà été présentée antérieurement, a été formalisée par le ministère.

Ce tableau permet d'avoir une vision globale des opérations pluriannuelles d'investissement de l'établissement au-delà des éléments qui seront intégrés dans le budget 2013.

Il permet de prendre en compte les engagements à honorer par l'établissement et le degré d'avancement des différents programmes d'investissement en cours.

Il récapitule les opérations d'investissement inscrites au budget mais qui ont aussi une incidence financière pluriannuelle. Il recense à la fois les opérations en cours et les opérations nouvelles.

Il permet d'identifier par opération le coût total, les modalités de leur financement, la programmation des engagements juridiques et les restes à réaliser sur les opérations en cours.

Pour l'UPEC, l'essentiel des programmes pluriannuels d'investissement concernent les

programmes liés aux travaux. Vous avez dans ce document toutes les opérations pluriannuelles identifiées, de l'ordre de 68 M€, estimation importante. En réalité, seulement 7 M€ concerneront l'exercice 2013.

Dans ces 7 M€, 5,2 M€ de travaux de restructuration sont identifiés, notamment la surélévation du bâtiment I3 pour le Campus centre mais aussi beaucoup de restructurations dans les bâtiments de médecine, et des travaux sur la signalétique sur l'ensemble des sites.

Comme chaque année, des travaux sont plutôt liés à des opérations de sécurité, de maintenance, d'amélioration fonctionnelle, identifiés à hauteur de 1,5 M€, et même 300 000 € pris en charge directement par certaines composantes comme l'IUFM, les IUT, médecine et AEI.

#### *Répartition des dépenses par destination*

Nous avons ventilé directement par activité 226 M€ hors opérations internes et amortissements. Les dépenses directes de formation représentent 49 % de notre budget 2013 (110 M€). (Même taux qu'en 2012).

En revanche, sur la recherche, nous prévoyons en 2013 57 M€ (soit 25 %). En 2012, cela ne représentait que 23 % du budget. Nous gagnons 2 points liés à l'augmentation dont je vous parlais tout à l'heure.

La documentation représente 3 % du budget, même chose qu'en 2012.

L'immobilier représente 11 %, un point de moins que l'année antérieure.

Le pilotage est en réduction d'un point, 12 % en 2012 et 11 % en 2013.

La vie étudiante enregistre le même pourcentage qu'en 2012.

#### *Evolution des dépenses par destination*

C'est très visible, l'augmentation la plus importante concerne l'activité recherche. Pour le reste, l'immobilier est en légère décroissance par rapport à 2012, même si c'est en augmentation par rapport à 2011.

Le pilotage est à peu près maintenu mais en décroissance par rapport à 2012.

La vie étudiante est à 2,7 M€.

#### *Tableau de suivi des restes à réaliser sur les contrats de recherche (annexe 7)*

C'est une nouveauté cette année. Cela permet aux membres du Conseil d'administration de

disposer d'informations sur l'état de l'exécution des contrats de recherche.

Cette annexe identifie tous les contrats de recherche en cours au 31 décembre 2012. L'ensemble de ces contrats sont estimés à un peu plus de 14 M€ qui n'indiquent pas les contrats de recherche qui se sont terminés sur l'exercice 2012 ou ceux qui commenceront en 2013. L'annexe intègre les encours au 31 décembre 2012.

Le tableau doit identifier le montant des contrats signés, un peu plus de 14 M€, par date et montant, les restes à percevoir sur ces contrats et les opérations réalisées en cours d'exercice.

Il vous est indiqué des opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 mais encore en cours d'exécution. Nous vous présenterons avec la première DBM 2013 le montant définitif des opérations réalisées en 2012.

Il indique aussi une date prévisionnelle de clôture des opérations. Certains contrats se termineront en 2016, 2017, sur un nombre d'années assez important.

*Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche (annexe 8)*

Cette annexe permet d'estimer les moyens des unités mixtes de recherche. Elle permet de retracer à la fois les apports de l'établissement aux unités constituées avec les partenaires, également les apports des partenaires qui ne sont pas dans le budget de l'UPEC.

Pour l'UPEC, nous avons essayé d'identifier l'ensemble des moyens dont disposaient le LISA, l'ICMPE et l'IMRB. Les éléments qui vous sont donnés ont été exprimés en termes d'équivalent temps plein photographiés au 31 décembre 2012 et l'ensemble des moyens en fonctionnement et en investissement. Nous avons réussi à identifier les crédits mis à disposition de ces équipes au titre de 2012. Pour 2013, cela a été plus difficile, les organismes ne pouvant pas encore nous communiquer les dotations.

Il faut préciser que ces éléments nous ont été fournis par les équipes elles-mêmes et pas forcément par les organismes.

Je dois corriger un point sur ce document concernant l'ICMPE. Les données exprimées en ETP pour 2013 comportent une coquille, ce sont les mêmes ETP qu'en 2012. Nous corrigerons l'annexe.

*Détermination du résultat et de la capacité d'autofinancement*

Nous vous présentons un budget équilibré en fonctionnement. Les ressources de

fonctionnement couvrent les charges de fonctionnement pour 2013 sans déficit ni excédent prévisionnel.

Nous pouvons néanmoins prévoir une capacité d'autofinancement pour financer nos investissements à hauteur de 3,7 M€ générés par nos dotations aux amortissements.

Nous avons dès à présent connaissance de subventions d'investissement à hauteur de 4,4 M€, notamment des collectivités territoriales (essentiellement de la Région) sur des opérations de restructuration. Nous arrivons à 8 M€ de ressources d'investissement. Nous prévoyons néanmoins davantage de dépenses d'investissement, notamment au titre des travaux (12 M€). Il manque 4 M€ que nous vous proposons de financer par un prélèvement sur le fonds de roulement de 4 M€ à cette hauteur.

#### *Equilibre et variation du fonds de roulement*

Le fonds de roulement a été estimé au 31 décembre 2012 à hauteur de 20,9 M€. Il s'agit bien sûr d'une estimation puisque l'exercice n'est pas terminé, sous réserve d'une exécution totale des dépenses et des ressources prévues au titre de 2012.

Si nous proposons une réduction du fonds de roulement de 4 M€, celui-ci devrait atteindre au 31 décembre 2013 : 16 866 865 €.

La valeur d'un jour de fonctionnement a augmenté, elle est pratiquement à 600 000 € par jour de fonctionnement au budget initial 2013.

Le fonds de roulement devrait représenter l'équivalent de 28 jours de fonctionnement après prélèvement au 31 décembre 2013.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci. Avez-vous des questions ?

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Nous voulions avoir des précisions sur le tableau des emplois par rapport à l'année dernière. Il y a beaucoup de changements. Pouvez-vous nous donner les éléments modifiés, la baisse de la masse salariale BIATSS par rapport à 2012 ?

Par rapport au deuxième tableau, nous avons un peu de mal à comprendre les transferts qui ont été faits. Pouvons-nous avoir une explication ? C'est identique à une personne près mais ce n'est pas réparti de la même façon. Nous voulions comprendre les différences par rapport à l'année dernière.

**Mme PASQUIER.**– Un élément important porte sur le nombre global du plafond d'emplois. L'an dernier, nous avons proposé aux membres du Conseil d'administration un plafond

d'emplois de 2 640 emplois. Là, nous vous proposons un plafond global de 2 600 emplois seulement.

Pourquoi? Nous avons fixé ce plafond d'emplois au moment du passage aux responsabilités, nous l'avons visiblement surestimé eu égard à la consommation réelle de nos emplois. J'ai précisé tout à l'heure que les ETPT étaient lus à travers la paie des personnels. Nous suivons mois à mois la consommation réelle de nos emplois. En réalité, à fin novembre 2012, nous sommes plutôt de l'ordre de 2 513 ETPT consommés.

Nous avons pensé qu'il n'était peut-être pas utile d'afficher 2 640 emplois alors qu'en réalité nous ne les consommons pas. C'est pour cette raison que nous vous proposons une diminution du nombre d'emplois global.

La partie emplois sous plafond Etat change peu globalement. En effet, par rapport à la notification antérieure, les seuls éléments qui peuvent varier, ce sont les transferts entre l'UPEC et d'autres établissements. Il s'agit de quelques unités liées aux variations de surnombre de PUPH ou de contrats doctoraux sur plafond Etat ou éventuellement des transferts de professeurs ou autres emplois entre établissements. Cela varie assez peu.

En revanche, la répartition interne de ces emplois entre BIATSS et enseignants et enseignants-chercheurs, donc ce qui relève de l'établissement, s'exécute dans le cadre des transformations d'emplois. Depuis le précédent budget, un certain nombre de transformations d'emplois ont été opérées, notamment en transformant des emplois d'enseignants en BIATSS. C'est déjà un des éléments d'explication.

Par ailleurs, nous avons pris en compte au budget initial 2013 la réalité des contractuels en CDI et notamment ceux liés à la « CDIisation » du dispositif Sauvadet. C'est pour cette raison que vous avez une augmentation du nombre de CDI parmi les BIATSS et les enseignants.

Parallèlement, nous avons également transformé des emplois de CDD en emplois de titulaire. Vous savez qu'il existait au niveau des BIATSS un nombre d'emplois CDD qui correspondait, au moment du passage aux responsabilités, à une compensation financée en partie par le ministère sur les bases antérieures au modèle SYMPA, qui était le modèle San Remo.

A l'époque, le ministère considérait que l'UPEC était sous dotée d'environ 82 emplois de BIATSS. Depuis, il y a eu une identification d'une compensation BIATSS pour l'IUFM (8). Il y a donc eu une augmentation de ces compensations.

Depuis le passage aux responsabilités, l'UPEC a transformé certains de ces emplois de CDD en emplois de titulaire. De mémoire, 2 la première année, 5 la deuxième et, là, il s'agit de transformer certains de nos emplois pour permettre la titularisation des CDD dans le cadre de Sauvadet. C'est l'ensemble de ces transformations qui nous permet aujourd'hui de vous proposer cette répartition. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif, elle peut évoluer en cours d'année.

Ce qu'il est important de voir, c'est que le montant qui est proposé au vote, c'est le plafond global qui ne peut pas être inférieur au plafond notifié par l'Etat. Il ne l'est pas, nous avons 110 ETPT de plus.

En revanche, il s'agit bien là de la photographie de nos emplois, pas de la situation réelle des personnels qui sont sur ces emplois. Sur les emplois qui apparaissent ici comme permanents titulaires, vous avez aujourd'hui des personnels qui sont contractuels. Donc, il ne s'agit pas d'une photographie de la situation réelle des effectifs mais d'une photographie des emplois.

**M. LE PRESIDENT.**– J'ai omis tout à l'heure de passer la parole à Arnaud THAUVRON sur les retours de la commission des moyens.

**M. THAUVRON.**– La question qui revient souvent tourne toujours autour du plafond d'emplois. Il a été suggéré de rédiger une note écrite qui illustre la mécanique qui est assez complexe avec des vrais chiffres pour que chacun puisse comprendre et que l'on diffuse les informations parce que c'est un aspect complexe.

**M. ISRAEL.**– Mon observation s'inscrira dans la suite du débat, mais avec une illustration ponctuelle sur la faculté de droit.

Nous avons eu une réunion du conseil de faculté hier, nous avons adopté à l'unanimité le projet de budget de la composante, mais avec un vœu. Ce vœu est extrêmement simple : que l'on prenne en considération dans l'allocation des moyens des composantes une donnée essentielle qui est celle des emplois et que l'on tienne compte du sous-encadrement des personnels enseignants. Là, c'est très simple, nous avons les chiffres de la Cour des Comptes, cela n'est peut-être pas une mauvaise référence en la matière. Les chiffres sont impressionnants. Le sous-encadrement dans les études de droit est impressionnant. La sous-dotation budgétaire pour la faculté de droit est impressionnante.

A un moment, il faut bouger, sortir du chantier pour passer aux réalisations. Cela n'est pas une découverte pour l'équipe de direction, je l'ai dit en commission des moyens. J'ai compris

qu'il n'était pas possible de le faire bien qu'il y ait eu une réflexion approfondie en commission des moyens sur de nouvelles formes de cadrage budgétaire. Il ne s'agit pas d'indicateurs. Il faudrait avoir un peu de modestie en matière d'indicateurs, je parle d'indicateurs de façon générale, il faut avoir une réflexion approfondie sur les indicateurs et ne pas faire croire que les indicateurs remplaceront la réalité.

Cette parenthèse sur les indicateurs tous azimuts étant refermée, je reviens à mon observation : un très gros travail est fait dans la présentation qui nous a été donnée. En Conseil d'administration, on ne peut pas entrer à un niveau de détail complet et une note d'explication pourrait être extrêmement intéressante. Elle avait été faite en commission des moyens au sujet de l'allocation des moyens. La méthodologie engagée est excellente, il faut la poursuivre.

Pour terminer sur le vote du budget, le vœu est de prendre en considération le sous-encadrement. Pour les personnels enseignants, on parle du plafond d'emplois, il faut tenir compte dans une stratégie d'établissement pour le prochain contrat de la situation respective des composantes et il faut intégrer une stratégie en matière de postes d'enseignants. C'est déjà fait, bien entendu, mais, dans cette stratégie, il faut intégrer cette notion de sous-encadrement des personnels enseignants, des personnels BIATSS.

Je remercie le service financier du soutien qui nous est apporté actuellement. Je voudrais simplement prendre cet exemple. Actuellement, nous avons 2 agents pour le service financier : un contractuel de catégorie C et un titulaire de catégorie C qui ont une charge absolument écrasante.

Nous étions dans une configuration de 3 agents : 1 responsable financier de catégorie B et 2 agents de catégorie C. Le chemin de la recomposition est en cours mais avec une certaine lenteur puisque nous aurons en février 1 agent de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 2 agents de catégorie C. Je livre ces réflexions à ceux qui s'interrogent sur la situation de la faculté de droit, je pourrais entrer au gré des différents Conseils d'administration dans une information approfondie. Aujourd'hui, ce sont les finances, je pourrais parler des autres services, je m'en tiendrai à l'exemple financier mais je demande solennellement que la direction de l'Université prenne en considération le sous-encadrement notoire de la faculté. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** – J'entends votre demande. On peut la formuler aussi au niveau supérieur.

Je verrai ce qu'on nous répondra. Je vous propose de faire une demande en ce sens au niveau supérieur.

**M. FALL.**– Nous aurions voulu lire une motion pour recadrer un peu, avoir une vision d'ensemble sur la situation budgétaire nationale qui impacte aussi la situation budgétaire de l'UPEC. Ensuite, nous aimerions la proposer au vote du prochain Conseil d'administration après discussion.

*« Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, la hausse de 2,2 % des crédits alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche épargne le ministère des coupes importantes que subissent un certain nombre de ministères.*

*Cette augmentation de crédit qui ne fait que suivre l'inflation compensera tout juste l'augmentation des cotisations au compte d'affectations spéciales des pensions et ne permettra pas aux universités de sortir de la crise budgétaire qu'elles traversent depuis plusieurs années.*

*En transférant de nouvelles compétences aux universités sans transférer l'ensemble des moyens nécessaires pour les assumer, la LRU a placé l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans une situation particulièrement difficile comme en témoigne le signal d'alarme que 14 présidents d'université ont déjà adressé à la ministre de l'Enseignement supérieur en lui demandant notamment le retour de la masse salariale dans le budget de l'Etat.*

*L'augmentation insuffisante des crédits dans le cadre du projet de loi de finances de 2013 ne permettra pas de sortir de cette crise structurelle et se traduira dans les universités par une baisse des dotations de fonctionnement.*

*La situation de pénurie dans laquelle continuent à s'enfoncer les universités a des conséquences lourdes pour les étudiants et les personnels. En cette rentrée particulièrement difficile, plusieurs universités ont dû restreindre leur capacité d'accueil, supprimer des heures de cours, filières ou autres options, remplacer des petits cours en groupe par des cours magistraux. Nombreux sont les établissements qui en cette année encore limiteront les recrutements de personnels titulaires en gelant les postes vacants pour épargner de la masse salariale.*

*Cette dégradation des conditions d'études et de travail des personnes s'oppose aujourd'hui à la priorité affichée de la ministre de démocratiser l'enseignement supérieur, priorité qui*

*restera lettre morte si les moyens ne suivent pas.*

*Le Conseil d'administration de l'UPEC réaffirme la nécessité d'un rattrapage budgétaire important pour combler des années de désengagement financier de l'Etat vis-à-vis du service public de l'enseignement supérieur. Il affirme que des mesures à la hauteur des objectifs de réussite des étudiants doivent être mises en œuvre, un renforcement des crédits de masse salariale permettant de résorber la précarité et de revenir sur les nombreux gels d'emplois opérés ces dernières années en permettant des recrutements pour toutes les catégories de personnel de l'enseignement supérieur, une remise à plat du modèle d'allocation des moyens, un redéploiement d'une partie substantielle des moyens alloués à l'ANR et au crédit impôt recherche vers des moyens alloués aux missions du service public. »*

Nous proposons de discuter de la motion que je viens de vous lire avec chacun d'entre vous, de vous la transmettre et de la proposer au prochain Conseil d'administration afin d'envoyer un message sur cette situation budgétaire nationale qui impacte la situation budgétaire de l'UPEC et pouvoir interpeller le ministère.

Voilà pour la motion.

Pour donner la position de l'UNEF concernant le budget, cela découle de ce qui a été dit dans la motion, avec notamment une situation budgétaire qui, par les dotations allouées aux universités, notamment à l'UPEC, ne permet pas de faire les choix nécessaires qui permettent de répondre aux objectifs du ministère qui sont la réussite des étudiants, la démocratisation de l'enseignement supérieur. C'était un objectif affiché par le ministère avec l'ensemble des grands débats qui ont été ouverts, les assises. C'est un objectif de l'UPEC dans le PAP avec la volonté de faire passer le taux de réussite de 26 % à 28 % et bien au-delà pour 2013 et 2014, mais avec une incapacité de répondre à ces choix politiques par des moyens conséquents.

Cela se voit avec les moyens alloués à la formation initiale en licence, en doctorat, des moyens qui stagnent, et tout simplement avec le choix de l'Université d'une coupe du fonds de roulement de 4 M€ nécessaire pour financer des restructurations de patrimoine comme cela a été expliqué, mais qui témoigne aussi de dotations insuffisantes pour permettre à l'Université de répondre à l'ensemble de ses choix prioritaires par les moyens du ministère.

Ces moyens nécessaires et conséquents pour faire les choix nécessaires pour la réussite des étudiants notamment ne sont pas au rendez-vous. C'est la raison pour laquelle l'UNEF votera contre ce budget, pas tant pour la situation budgétaire en tant que telle mais pour le

contexte global qui ne permet pas aux étudiants de réussir dans de bonnes conditions, et le taux d'encadrement qui ne s'améliorera pas avec l'absence de création de postes du ministère dans les 1 000 postes alloués à l'enseignement supérieur. L'UPEC n'en bénéficiera pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Nous avons lu cette motion. Pour nous, des éléments sont à revoir sur certains aspects. La situation nationale et la situation de l'UPEC sont différentes. Notre budget est contraint et un effort est demandé au niveau de la nation. Il est important de le prendre en compte et de ne pas croire que nous ne sommes pas impliqués par la crise. La crise est là et nous devons être capables de dire que nous sommes aussi responsables. En tant que président, j'estime qu'il est normal que nous fassions un effort au niveau national pour accompagner les évolutions.

A cela près, c'est-à-dire avec ces éléments de repositionnement et de correction, un certain nombre d'éléments qui ne sont pas tout à fait justes, plus des modifications par rapport à des éléments plus spécifiques de l'UPEC, je serai d'accord pour la proposer au prochain CA.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– J'ai une autre question. Le CNESER se tient lundi. Une fois de plus, l'UPEC n'a pas d'emploi. Il n'y en a pas eu non plus au niveau du plan de rattrapage dans le précédent plan. Je vois des établissements que je connais, qui sont dotés aussi (20 postes à Paris 2). Je vois des choses dans les universités parisiennes qui sont aussi sur-dotées.

Sur le plafond d'emplois, je comprends qu'il y ait des ajustements mais je ne comprends pas pourquoi nous ne restons pas au plafond d'emplois symbolique de 2 640 de l'année dernière et pourquoi nous le baissions à 2 600.

Nous avons eu la loi Sauvadet. Des personnels sont angoissés sur leur devenir. Nous essayons d'avoir une politique de gestion au plus près, l'UPEC est un bon gestionnaire, mais j'ai le sentiment que nous sommes pénalisés dans tout ce qui est demandé. Nous traînons la casserole de l'IUFM comme argument, on nous le dit alors que les ESPE seront mis en place et que le concept changera.

**M. GEIGER.**– On pourra ajouter la casserole « cabossée » !

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– En termes d'emplois, je me vois mal expliquer à nos collègues que, dans le contexte actuel, on baisse le plafond d'emplois de 40 emplois. Je ne vois arriver aucune affectation pour l'UPEC. Dans le CNESER de lundi, nous n'aurons pas d'emplois. Nous avons peut-être un peu plus d'argent mais les moyens nous manquent aujourd'hui. Les gens

font beaucoup d'heures.

Nous voterons contre. Nous ne pouvons pas accepter 2 600, même si c'est symbolique. J'entends le fait que l'on suive vraiment la masse salariale jour après jour mais les gens sont surchargés dans leurs tâches de travail au quotidien. Il faut aussi prendre en compte le quotidien. On ne peut pas être que dans la gestion, il y a des gens derrière. Je trouve que ce budget est très bien géré mais, politiquement, nous sommes toujours les sages à l'UPEC, nous ne demandons jamais rien. Cela me gêne. Une fois de plus, nous nous faisons avoir. C'est mon sentiment.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je l'ai déjà exprimé la fois dernière, je peux le refaire. Il faut savoir qu'il y a 1 000 emplois. Après, il faut en enlever 20 qui vont au ministère de l'Agriculture.

Secondairement, sur la base du calcul, l'UPEC est sur-dotée par rapport à d'autres universités. Nous sommes en dehors des clous et c'est 0. Cela dit, il reste 189 postes et personne ne sait ce qui se produira vis-à-vis de ces 189 postes. Peut-être Frédéric a-t-il des nouvelles mais je n'en ai pas sur ce qu'ils deviendront.

Toujours est-il que, et je l'ai expliqué aux directeurs de composante, depuis le 4 août, nous nous battons pour obtenir les moyens nécessaires et suffisants pour passer l'année 2013 qui est probablement l'année la plus difficile à passer.

En matière de financement, sur la base des informations non officielles qui devraient être discutées au CNESER de lundi prochain, notre progression n'est pas mauvaise. Par rapport à d'autres, elle est convenable. Dans un temps de crise, elle ne remplit pas nos besoins mais elle est convenable.

Vis-à-vis des postes, dans le cadre de l'avenant, puisque nous étions à quatre ans et que nous faisons deux années supplémentaires, nous avons négocié des choses. Nous avons négocié des financements supplémentaires par rapport à ce que l'on appelle le bonus de contrat à hauteur de 1,5 M€. Ce bonus de contrat participe probablement à l'augmentation financière que nous pouvons avoir.

En outre, nous avons demandé 15 postes. En première analyse, sur la base du référentiel qui est de savoir où nous nous positionnons, nous sommes au-dessus de la barre, donc nous avons 0.

Nous négocions, nous regardons s'il existe des possibilités d'avoir des postes. Pour le

moment, en tout cas en l'état actuel de mes connaissances, je n'ai pas d'information me disant que nous n'en avons pas ou que nous en avons.

Nous faisons le travail politique, parfois peut-être un peu trop, c'est ce que l'on nous exprime de temps en temps. Quelque part, il faut savoir que nous sommes en crise, que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'a pas d'argent. La plupart des personnes vous le disent. C'est aussi la raison pour laquelle nous cherchons des financements associés annexes en dehors du ministère de l'Enseignement Supérieur, notamment en matière de formation continue, d'apprentissage, pour continuer le développement de cette université.

Après, on peut se dire ce n'est pas assez. Peut-être faut-il se mettre dans la liste des gens qui vont à l'encontre de ce gouvernement. En tout cas, dans l'étape actuelle, il est plus important de poursuivre la négociation et d'accompagner au mieux les évolutions de ces universités et de vous accompagner. Le travail qui est fait par l'équipe de direction, c'est le travail pour l'Université et pour l'ensemble du personnel.

**M. CUESTA.**– Ce plafond n'est qu'une indication, une autre valeur serait possible et la différence entre 2640 et 2600 est minime. Aujourd'hui, avec tout ce que nous avons prévu, en prenant en compte tous les personnels qui sont en poste à l'UPEC, nous consommons 2 513 ETP. Cela veut dire que nous avons une marge de 80 par rapport au plafond prévu. Imaginez 80 ETPT, c'est du temps plein, c'est de l'emploi complet sur toute l'année, cela peut faire plus de personnes derrière, sachant qu'en plus il y a des mécanismes de décalage de non-comptabilisation de certains mois du fait de retards de paie. Cela veut dire que nous avons une marge de 120 postes.

Nous en avons demandé 15 mais, avec nos 2 600, si nous les avions, nous serions tranquilles puisque nous avons une marge de 80. Je veux bien afficher 2 640 mais cela a-t-il un intérêt pour le Conseil d'afficher quelque chose dans la mesure où, de toute façon, personne ne nous donnera 120 postes ?

Nous affichons quelque chose qui est toujours au-dessus de notre consommation réelle à plus de 80 ETPT, nous estimons qu'il ne sert à rien d'afficher 120. C'est juste une réduction technique avec un affichage qui nous semble tout à fait normal.

**M. CEGIELSKI.**– Page 8 du document, dans la ventilation de la masse salariale, il y a une somme pour les rémunérations principales et hors complémentaires puis les cotisations. J'y

vois une redondance. Est-ce l'explication du fait que, en bas de ma fiche de paie, j'ai 1 000 €, et, en haut, 2 000 € ?

**Mme PASQUIER.**– Vous avez pour information le montant du coût employeur d'une personne, donc pour l'Etat, pour l'UPEC. Cela n'a rien à voir avec le net à payer. Le coût que supporte l'UPEC, c'est le montant à droite de votre bulletin de paie qui intègre le coût des pensions civiles, celui des cotisations patronales et celui des impôts.

**Mme CATY.**– Pour rejoindre ce que vous disiez à l'instant et sans vouloir déresponsabiliser le gouvernement par rapport aux priorités fixées et aux dotations des universités, quelque chose a été mentionné lorsque votre équipe et vous-mêmes êtes venus en AEI, c'est que les partenaires privés ont bien fait entendre que, lorsqu'il y avait des projets et lorsqu'il y avait des souhaits de soutien financier, il ne fallait pas hésiter à se tourner vers eux. Ils ont rappelé que nous oublions parfois de nous tourner vers eux.

Il y a des sources de financement autres que le gouvernement ou que les collectivités territoriales, des partenaires privés ont envie d'atteindre avec nous les objectifs stratégiques de l'UPEC. Il faut rappeler qu'il existe des sources de financement autres et qu'il ne faut pas hésiter à nous tourner vers eux.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est la raison parmi lesquelles un VP est en lien directement avec le milieu économique. C'est la raison pour laquelle, voici deux semaines, nous avons signé des conventions avec la Fédération de vente directe, avec Capgemini, et pour laquelle, lundi dernier, j'étais dans le cadre du pôle de compétitivité Medicen pour positionner l'UPEC.

La difficulté est de trouver le juste équilibre entre ce que nous obtenons de l'Etat et ce que nous pouvons avoir comme financements de type privé qui sont loin d'être négligeables comme nous avons pu le voir dans le budget que nous présentons.

La question est de savoir comment respecter ces équilibres et trouver les moyens pour faire avancer cette université. Ce n'est pas quelque chose que nous omettons.

**Mme CATY.**– C'est juste au niveau des composantes.

**M. LE PRESIDENT.**– Quand nous signons une convention avec Capgemini, elle est plus à orientation des informaticiens mais pas uniquement. Quand nous signons une convention avec la Fédération de la vente directe, elle est plus ouverte. Il existe des possibilités d'aide et de demande de formation. Cela fait partie des objectifs, c'est une université qui s'ouvre aussi

vers le monde socioéconomique. La difficulté est toujours d'arriver à trouver les équilibres, faire en sorte que les gens qui veulent bien y aller puissent y aller et, pour les autres, trouver des moyens de pouvoir fonctionner.

**Mme PASQUIER.**– Dans ce budget, l'essentiel des ressources propres liées à la formation continue, à la formation par l'apprentissage, à la taxe d'apprentissage, provient des entreprises.

**M. LE PRÉSIDENT.**– S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie pour ce débat. Nous pouvons remercier le travail, le nombre d'informations qui sont peut-être excessives associées aux annexes, mais qui sont aussi nécessaires puisqu'elles rendent davantage notre budget crédible.

Nous avons deux votes.

**Mme PASQUIER.**– Un vote sur le montant global du budget, sur l'ensemble des budgets propres intégrés à ce budget, sur l'ensemble des annexes, y compris l'annexe sur le plafond d'emplois mais aussi sur le programme pluriannuel d'investissement, les contrats recherche ; et bien sûr, au sein du budget, le montant attribué à chaque enveloppe (masse salariale, fonctionnement, investissement) puisque ce sont des montants limitatifs d'autorisations de dépenses.

Nous pouvons faire un vote global.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de voter pour les différents éléments rappelés par Claude PASQUIER.

Il n'y a pas eu de modification dans les procurations ?

**M. LEDAIN.**– Non.

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de budget initial 2013)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité des votants, avec 3 voix contre et 3 abstentions.*

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci pour ce débat et merci pour l'échange.

## **II – CONTRAT QUINQUENNAL**

## II.1 Point d'étape

**M. LE PRESIDENT.** – Dans un premier temps, nous allons vous présenter la manière dont nous avons défini les éléments de calendrier et de méthodologie vis-à-vis de ce contrat quinquennal. Puis nous vous présenterons deux textes, un sur la formation et l'autre en matière de recherche qui entrent dans le cadre de l'évolution avec l'Université de Marne-la-Vallée.

Pour le premier temps, c'est Didier qui va nous faire une introduction. Ensuite, Pierre présentera les éléments plus particuliers.

**M. NICOLLE.** – Un point rapide pour présenter le contexte général et les éléments de cadrage par rapport au projet et au sujet du prochain contrat quinquennal.

C'est un exercice nouveau pour l'Université. Nous avons la pratique de ce travail d'élaboration des projets d'établissement qui permettent d'aller négocier avec le ministère la signature d'un contrat, contrat qui est assorti de moyens. Le Président a rappelé tout à l'heure que le bonus contrat actuellement était de 1,5 M€. C'est peu si on le ramène au montant total du budget, masse salariale comprise, c'est nettement plus significatif si on le ramène au volume des dotations de fonctionnement qui nous sont adressées par l'Etat et qui s'élèvent de l'ordre de 17 M€.

Cela représente un peu moins de 10 % de la contribution aux dépenses de fonctionnement issues de l'Etat. Ce n'est pas complètement négligeable. Ceci étant, avec ces éléments, on ne peut pas considérer que le contrat soit un élément fondamental de l'équilibre financier de l'Université. C'est un élément qui y contribue fortement, nous en avons besoin, mais ce n'est pas fondamental.

Ce qui est plus important, c'est de considérer que le contrat et la préparation du contrat sont un temps extrêmement important au sein de la communauté universitaire parce que c'est un temps de réflexion partagée autour de l'élaboration d'un projet d'établissement qui intégrera à la fois les orientations politiques et stratégiques de la direction de l'Université, les projets des composantes, des laboratoires et des services.

C'est ce temps partagé de réflexion et de construction qui, me semble-t-il, est un élément particulièrement riche de la vie de l'établissement et qu'il faut prendre de manière extrêmement forte. C'est un travail qui s'inscrit dans la durée, qui nous engagera sur 2013 et 2014. C'est en ce sens qu'il faut bien lire la manière dont nous travaillerons sur le contrat.

C'est un document stratégique pour l'Université.

Le contrat, c'est aussi un élément de positionnement pour l'Université au regard du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mais également au regard des autres financeurs. Dans le contrat, nous indiquons le chemin que nous avons envie de suivre, quelles sont nos priorités de développement. Pour les financeurs, c'est un outil stratégique extrêmement important pour les négociations.

Le contrat est un élément de référence pour l'ensemble de la communauté de l'établissement qui nous accompagnera pendant les cinq ans que durera le contrat.

Le contexte est un peu particulier. Les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche viennent de se terminer, nous disposerons dans les mois qui viennent, au premier semestre 2013 ou un peu plus tard, d'un nouveau texte correspondant à une nouvelle loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche qui risque de modifier les éléments du paysage.

Dans le cadre des discussions autour des assises, les notions de site et de contrat de site ont été évoquées. C'est un élément qui mérite un peu plus de précision et de clarification, qu'il faut prendre en considération dans la réflexion d'ensemble.

Deuxième élément par rapport à la période précédente, l'émergence et la constitution des PRES. A travers ces PRES, nous avons des éléments de structuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en région, en Ile-de-France. C'est un mouvement qui est loin d'être achevé mais qui avance de manière relativement certaine.

Troisième élément à intégrer, c'est le premier contrat que nous travaillerons depuis notre intégration au PRES Université Paris-Est. Paris 12 a adhéré au PRES UPE en 2007. Le contrat couvrait la période 2009-2012 plus deux ans complémentaires. La réflexion que nous avons se faisait de manière concomitante avec l'intégration au PRES. Quatre ans se sont passés, l'UPEC est complètement intégrée au PRES. C'est un nouvel élément du paysage.

Dans ce cadre, nous ne pouvons pas ne pas intégrer dans la réflexion autour du contrat le rapprochement potentiel avec l'Université de Marne-la-Vallée avec laquelle nous avons déjà un certain nombre de projets qui ont été travaillés en commun.

Quatrième élément, c'est un contexte budgétaire national relativement contraint. C'est une donnée que nous devons prendre en considération. Cela n'empêche pas de faire ce travail de

réflexion stratégique au sein de l'UPEC mais il faut être prudent sur les espoirs financiers que nous pouvons avoir sur les dotations en bonus contrat.

C'est un contrat qui nous occupera sur 2013 et 2014 de manière très collective, en trois phases : un temps d'autoévaluation, un temps de préparation des projets dans le cadre du projet d'établissement et une phase de négociation.

Cela veut dire qu'il y aura des temps de consultation avec les uns et les autres, des temps d'échanges, des temps de construction collective pour arriver à la production d'un document collectivement travaillé et qui soit avant tout un document d'orientations stratégiques pour l'UPEC.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci Didier pour avoir mis tous ces éléments en perspective. Pierre COURAUD va nous indiquer la façon dont les choses vont se passer d'un point de vue plus pratique.

**M. COURAUD.**– Je vous propose des éléments pratiques autour de la construction de l'autoévaluation puis du projet d'établissement, puis de la négociation.

Je démarre par quelques aspects autour du contexte.

Nous sommes encore aujourd'hui dans un projet d'établissement 2009–2012 qui arrive à échéance en fin d'année. Il sera prolongé par un projet d'avenant qui est en cours de négociation avec le ministère.

Un rappel sur ce décalage de deux ans et du passage de la vague C à la vague E qui est dû à deux choses. D'abord, la proposition du ministère de nous caler avec l'Université Paris–Est Marne–la–Vallée qui était en vague D et, avec le passage de la durée des contrats de quatre à cinq ans, un nouveau décalage en vague E, nous faisons partie de cette nouvelle vague E. Je crois que nous sommes les seuls à avoir ces deux ans.

**M. LE PRESIDENT.**– Une autre université aussi, je ne pourrais pas la citer.

**M. COURAUD.**– Nous sommes presque les seuls à avoir ce décalage de deux ans. Cela nous donne plus de temps pour préparer ce projet d'établissement et la signature de ce contrat quinquennal.

Plus étapes décisives :

– Une première phase d'autoévaluation de nos pratiques, de notre établissement, de nos formations, de nos équipes de recherche, et de nos projets de recherche qui existe depuis la

contractualisation mais qui, avec l'autonomie des universités, prend encore plus de sens. Les tutelles et l'Agence d'évaluation seront très attentives à notre capacité à nous autoévaluer.

- Une deuxième phase d'évaluation par ces structures extérieures.
- Une phase de construction du projet de développement, c'est-à-dire un projet de développement basé sur les constats faits autour de cette autoévaluation et sur notre projection pour les cinq années à venir.
- Une phase qui interviendra vraisemblablement début 2015 de négociation des moyens attribués avec l'Etat dans une conjoncture dont nous avons déjà parlé dans la première partie de ce Conseil d'administration.

Aujourd'hui, cela nous laisse deux ans pour préparer le travail en commun sur la base d'une autoévaluation et préparer ce que nous présenterons à l'Etat pour les années à venir.

Concrètement, la première étape est d'abord le fait d'un choix de l'UPEC. L'UPEC a choisi de se soumettre à une évaluation de l'EUA (European University Association).

L'évaluation par l'EUA nous permettra d'avoir un regard extérieur sur nos pratiques de la part d'une institution qui est reconnue au niveau national, européen et international. Cette décision fait écho à la volonté affirmée de l'équipe de direction de développer notre internationalisation.

Cette institution EUA est relativement ancienne. L'UPEC, à l'époque Paris 12, avait déjà été évaluée en 2000 par l'EUA qui s'appelait la Conférence des recteurs européens. En 2006 ou 2007, l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée s'est aussi faite évaluer par l'EUA.

C'est une institution qui a une expérience forte d'évaluation, notamment d'évaluation institutionnelle.

L'expertise de l'EUA porte moins sur la question de l'évaluation des formations ou des laboratoires de recherche que sur la gouvernance. C'est une méthodologie d'évaluation qui, finalement, est assez simple et qui consiste à demander aux établissements évalués s'ils ont une stratégie, comment ils la mettent en œuvre, s'il en mesurent les résultats et s'ils sont capables, sur la base de ces résultats, de choisir de nouvelles stratégies.

Nous avons choisi de faire partie de ce programme qu'on appelle le programme d'évaluation institutionnelle, dans le sens évaluation de l'institution. Nous avons demandé à l'EUA d'avoir un regard particulier sur la question du rapprochement entre les deux établissements, avec

l'accord de la présidence de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Grâce à cette évaluation, nous aurons un rapport des experts de l'EUA sur nos pratiques, notre stratégie et sa mise en œuvre, également un regard extérieur et européen sur le rapprochement avec Marne-la-Vallée.

Le calendrier est concentré sur le premier semestre 2013. Depuis novembre 2012 et jusqu'en début d'année prochaine, nous travaillons sur l'autoévaluation. Nous devons rendre un rapport d'autoévaluation mi-février. Ce rapport d'autoévaluation est particulièrement axé gouvernance. Nous sommes aujourd'hui dans la rédaction d'un plan pour lequel vous serez consultés et que nous alimenterons de vos contributions, ce qui nous permettra d'avoir pour l'évaluation de l'AERES un premier regard de l'EUA.

L'évaluation de l'EUA, ce sont aussi des visites d'experts. Elles se font en deux temps. Les dates sont fixées, les experts de l'EUA viendront une première fois mi-mars 2013 et reviendront fin mai 2013.

A la suite de cette évaluation, nous nous soumettrons à une évaluation par l'AERES. C'est une obligation des universités françaises que de se soumettre en amont de la négociation de leur contrat à l'évaluation de l'AERES.

Nous pourrions bénéficier pour cette évaluation par l'AERES du regard extérieur de l'EUA. L'AERES est une autorité administrative indépendante qui est uniquement en charge de l'évaluation. Ce n'est pas l'AERES qui habilite ou qui accrédite nos formations, nos laboratoires de recherche ou notre établissement mais, de fait, ce sont les évaluations de l'AERES qui constituent l'outil principal du ministère pour prendre ses décisions.

L'évaluation de l'AERES de l'établissement est basée sur la remise d'un rapport d'autoévaluation. Les travaux que nous mènerons en début d'année avec l'EUA faciliteront le dialogue avec l'AERES.

L'AERES, ce sont trois évaluations :

- L'évaluation des établissements.
- L'évaluation des formations dans laquelle l'UPEC est déjà lancée. Une grande majorité des travaux au CEVU sont aujourd'hui consacrés à l'évaluation des formations.
- L'évaluation des équipes de recherche qui a commencé.

Nous avons plus de temps dans ce calendrier mais nous ne bénéficions pas encore aujourd'hui des documents méthodologiques qui serviront à l'évaluation de la vague E puisque l'AERES qui a lancé sa campagne la semaine dernière ou voici deux semaines précisait que les documents d'évaluation seraient publiés fin janvier. Néanmoins, nous commençons à travailler sur ces aspects, sur la base des documents de la vague D.

Troisième temps de cette période de préparation à la négociation contractuelle, l'élaboration du projet d'établissement. De fait, en liaison avec l'autonomie et la logique contractuelle, nous baserons nos réflexions sur la construction du projet sur ces évaluations. Nous commençons déjà. L'évaluation des formations projette aujourd'hui déjà le devenir de ces formations que nous évaluons.

La question autour du projet d'établissement et de la signature du contrat futur qui sera un contrat 2015-2019 est en réflexion au niveau national. Le ministère réfléchit à faire évoluer sa politique de contractualisation. On entend aujourd'hui parler d'un contrat de site. Dans nos réflexions sur l'évaluation et sur la construction du projet, nous avons en tête aussi ce débat autour du devenir et de la méthodologie pour les nouveaux contrats.

L'élaboration du projet de développement se basera sur les travaux d'autoévaluation, sur les constats et les recommandations des évaluateurs externes, en l'occurrence l'EUA et l'AERES.

Sur la consultation de la communauté universitaire de l'UPEC, nous sommes aujourd'hui en réflexion autour des moyens au-delà de nos conseils, du comité de direction ou d'autres instances de discussion, pour consulter très largement la communauté. L'université Pierre et Marie Curie a mis en place avec ses équipes une grande consultation via Internet. Nous sommes allés les voir. Nous construisons sur cette base notre projet de consultation. Je pense que, dans les semaines ou les mois qui viennent, nous vous l'expliciterons plus en détail.

Le calendrier sur le projet est plus large. L'échéance qui pourra évoluer, c'est certainement mi-2014, la remise des rapports de l'AERES sur l'évaluation de l'établissement, des formations et des laboratoires et, en parallèle, avant mi-2014, nous devons travailler sur les propositions de projet que nous remettrons vraisemblablement au ministère à la rentrée 2014 pour une signature du contrat quinquennal en janvier 2015.

Souvent, le calendrier dévie un peu.

Pour conclure, nous sommes engagés depuis la rentrée 2012 dans cette période de deux ans

qui doit nous permettre de construire le projet que nous devons suivre pour les années 2015–2019.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**– Il y a beaucoup de choses, des options que nous avons prises, en particulier l'analyse avant par l'EUA, également des questions qui se posent quant à l'évolution de l'AERES comme cela a été mentionné par Pierre. Le 6 décembre, nous étions à la première réunion de préparation de l'évaluation. Des questions se posent vis-à-vis de l'AERES, et des questions en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et la question des contrats de site, ce qu'ils sont et la façon dont on y participe.

Il est important dans tout cela que nous ayons une méthode de travail pour pouvoir avancer, pour franchir les étapes en temps et en heure. Par rapport à un certain nombre d'universités, en particulier de la vague D, le temps court vite et il convient d'éviter de monter ces dossiers au dernier moment.

La volonté politique est de faire en sorte que l'on puisse avoir un débat à un maximum de niveaux pour faire remonter le projet que l'on considérera comme étant le meilleur et porteur d'avenir pour l'Université. Avez-vous des questions ?

**Mme DE SUREMAIN.**– Plusieurs questions.

Tout d'abord, sur le choix d'une autoévaluation dans un premier temps par l'EUA, qui a fait ce choix ? Est-ce que cela a été discuté par des conseils ? Quelle articulation avec l'évaluation de l'AERES ? Nous avons vu chronologiquement que cette évaluation passerait avant l'évaluation de l'AERES. L'évaluation de l'AERES est multicritères, pourquoi avoir mis l'accent sur la gouvernance ?

Si cette évaluation n'est pas une obligation, à la différence de l'AERES, y aura-t-il un coût pour se faire évaluer ou autoévaluer par cette instance ? Si oui, lequel ?

**M. LE PRESIDENT.**– Pourquoi l'équipe de direction fait-elle le choix de dire que nous avons une ambition au niveau européen et que nous considérons qu'une évaluation par une agence européenne peut être utile à bien des égards ?

Cette évaluation avait déjà eu lieu en 2000 et elle avait permis de donner une certaine vision à l'Université. Avec dix ans de recul, nous constatons que cette évaluation était assez intéressante du point de vue des grandes orientations de cette université, avec aussi cette

vision d'avoir un établissement qui ait un regard européen et qui sache répondre à des critiques et à des questions au niveau européen.

La deuxième notion, c'est que lors du précédent contrat, alors que l'agence d'évaluation était encore toute neuve (nous avons tendance à penser qu'elle sera réformée de façon non négligeable quand nous viendrons vous voir), nous avons eu un vrai souci, notamment en matière d'évaluation de l'établissement par l'AERES qui nous a conduits à réécrire complètement le rapport de l'AERES.

Après nous être repositionnés, je trouve qu'il est prudent d'avoir une autre analyse à un autre niveau de façon à faire une évaluation plus objective et par rapport à l'historique que j'ai indiqué à ce niveau. L'équipe de direction en était d'accord.

L'évaluation de l'EUA se fait uniquement au niveau de l'établissement, elle ne se fait pas au niveau de la recherche et des formations. C'est la proposition qui nous a été faite.

Par ailleurs, de ce que j'ai pu en voir, il est toujours utile d'avoir un premier regard avant l'AERES pour corriger un certain nombre de choses et faire en sorte que nous ne soyons pas brutalement confrontés à des critiques que nous aurions pu éviter. En tant que vice-président du conseil scientifique, je me suis rendu compte qu'un certain nombre d'équipes, même des très bonnes, auraient pu être notées A+ mais n'ont été notées que A parce qu'on n'avait pas su répondre à des critiques initiales.

Ce sont des éléments entre le regard extérieur, entre l'après-analyse et l'histoire qui nous est arrivée vis-à-vis des établissements, pour lesquels nous avons considéré que c'était utile.

Le coût est de 35 000 €. C'est comme tout, se faire évaluer a un coût mais nous avons considéré que 35 000 €, par rapport au fait d'avoir un certain nombre d'informations qui nous permettaient de corriger sur un contrat de plusieurs millions d'euros, ne représentaient pas une somme financière très importante. Si cela avait été plus, nous aurions probablement réfléchi davantage mais, sur 35 000 €, avec des experts européens qui viennent à deux reprises passer cinq ou six jours sur place interroger l'ensemble des composantes plus la direction de l'Université, cela nous a paru être un coût convenable.

D'autres questions ? (*Il n'y en a pas*)

Merci Pierre et merci Didier. Je vais demander à Yves PALAU et à Lucie GOURNAY de venir nous rejoindre et de poursuivre la discussion par rapport à ce qui a été évoqué à différentes

reprises, notamment la discussion du rapprochement avec Marne-la-Vallée.

## **II.2 – Lettres de cadrage communes Université Paris–Est Créteil et Université Paris–Est Marne–la-Vallée formation et recherche**

**M. LE PRESIDENT.**– Comme vous le savez probablement, un travail a déjà été effectué depuis le dernier contrat qui nous a amenés à réfléchir sur un certain nombre de formations et de recherches communes qui nous ont conduit à faire évoluer nos laboratoires dans des cadres un peu mieux reconnus, l'AERES d'une part mais également des projets au niveau national, également un certain nombre de formations et de projets qui associent les deux universités.

Au-delà, il nous semble que nous avons des enjeux économiques communs. Depuis quarante ans se sont développés l'enseignement supérieur et la recherche dans un territoire qui était initialement Créteil, Vitry-Thiais, Sénart-Fontainebleau, aujourd'hui dans un cadre beaucoup plus large. Une question se pose vis-à-vis des ambitions que nous pouvons avoir, vis-à-vis des étudiants, des formations, des structures de recherche.

Il y a aussi l'évolution de l'enseignement supérieur et des établissements qui doit nous interroger. Je pense notamment à ce qui s'est passé au niveau européen en matière de rassemblement d'universités, ce qui s'est passé plus récemment en province vis-à-vis d'un certain nombre d'universités qui sont pour certaines fusionnées, pour d'autres rassemblées.

Politiquement, nous avons bien vu que, sur Paris, en lien avec des projets d>IDEX, des rassemblements étaient annoncés. Par ailleurs, il y a Saclay. Tout cela doit nous interroger sur ce que nous faisons dans l'est francilien et sur la façon dont nous pouvons au mieux, avec nos moyens, répondre à cette question de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est la raison pour laquelle il y a eu des réflexions communes des deux directions d'université qui ont conduit à la formalisation de deux lettres d'intérêt, l'une en matière de formation, l'autre en matière de recherche, lettres qui ont été présentées à la fois au CEVU et au CS.

Vous avez ces lettres depuis une petite huitaine de jours. Je vous propose que nous puissions discuter du contenu et qu'après nous puissions voter de façon à voir si le Conseil d'administration considère que nous devons aller plus loin en matière de rapprochement des universités.

Nous commençons par la formation.

**M. PALAU.**– Je ne vais pas paraphraser ce qui est écrit, vous l’avez lu. Le débat pourra porter sur ce qui est écrit.

Je ferai une synthèse et un état des lieux.

Le projet est de bâtir une offre de formation commune et coordonnée entre l’UPEC et Marne-la-Vallée afin de réduire ou supprimer les situations de concurrence entre nos deux établissements et afin de bâtir une nouvelle offre qui précisément, parce qu’elle sera coordonnée, sera en grande partie complémentaire, permettant ainsi d’enrichir l’offre de formation globale de nos deux établissements.

Nous sommes dans la phase d’élaboration de notre projet politique, de notre politique de formation. Des présentations en CEVU ont été faites à chacune de nos réunions depuis septembre, date à laquelle nous avons présenté en CEVU la démarche, puis en octobre et novembre. Nous avons fait un point régulier jusqu’au CEVU du 3 décembre dernier.

Nous avons fait également des points avec les directeurs de composante qui ont été vus chacun une ou deux fois, une troisième vague de réunions avec eux est prévue en janvier. Je dis janvier à dessein, sachant que, dans le document, la phase d’élaboration de notre offre de formation, dans ses aspects les plus généraux, devait se conclure en décembre. Nous avons préféré donner un mois de plus à la discussion, à l’enrichissement mutuel et au travail en commun.

Cette phase qui est prolongée jusqu’au mois de janvier inclus se terminera avec le vote par le CEVU le 28 janvier des grandes orientations de notre offre de formation. C’est pour le volet UPEC.

Pour le volet commun Marne-la-Vallée et UPEC, deux instances ont été mises en place.

La première intitulée « Comité d’évaluation et de pilotage de l’offre de formation », un comité paritaire entre nos deux établissements. Il s’est réuni à plusieurs reprises. Sa composition couvre les grands domaines académiques. Il fera des propositions, des recommandations aux directeurs de composante à la suite de la lecture de leur lettre d’intention, de leurs projets de formation, retour qui aura lieu la première semaine de la rentrée, donc la deuxième semaine du mois de janvier.

C’est pour cette raison que nous avons calé nos réunions avec les directeurs de composante.

Nous pourrions en discuter avec eux.

Deuxième mode de gouvernance commun entre Marne-la-Vallée et l'UPEC, une commission d'harmonisation des CEVU, une émanation de nos deux conseils représentatifs des collègues et des sensibilités des deux CEVU, qui s'est réunie une première fois en début de semaine, et qui a décidé de s'intéresser à un certain nombre de chantiers qui relèvent en gros de nos pratiques pédagogiques prises au sens extrêmement large, puisque cela inclura les grands classiques de type contrôle des connaissances mais également les rythmes, les nouvelles technologies, l'internationalisation. Des groupes de travail se constituent qui doivent rendre au moins une première partie de leur travail au plus tard pour le mois de mars.

**M. LE PRESIDENT.** – Nous passons à la recherche.

**Mme GOURNAY.** – Je ferai comme Yves, je ne reprendrai pas ce que contient le volet recherche, je vous rappellerai la stratégie de l'UPEC. J'imagine qu'elle ressemble à celle de Marne-la-Vallée.

Nous avons deux universités multidisciplinaires qui ne sont pas des grosses universités. Depuis longtemps, nous constatons que les effectifs par spécialité dans les domaines de recherche sont très petits. Pour gagner en visibilité, pour offrir des conditions de travail stimulantes pour les enseignants-chercheurs, un travail de rapprochement des équipes de recherche entre Marne-la-Vallée et l'UPEC a eu lieu depuis le dernier contrat en 2008.

Nous avons déjà cette expérience de rapprochement au niveau des équipes de recherche. Nous avons fait un premier bilan de ce que cela donnait. Globalement, du côté de la recherche, les acteurs eux-mêmes, les collègues qui sont dans ces équipes mixtes trouvent cela très positif, mais il existe des difficultés. Finalement, les engagements contenus dans ce volet recherche ont pour grande partie le projet de répondre à ces difficultés.

Il est mis en évidence des difficultés liées à des différences de pratique à Marne-la-Vallée et à l'UPEC, que ce soit dans la politique de recherche au niveau du PRES, au niveau des appels d'offres ou du BQR, du conseil scientifique, de l'appui général dont disposent les collègues, la façon de décliner le RNA, etc.

Nous avons identifié tous les endroits où il était nécessaire d'harmoniser nos politiques. Vous avez un calendrier très ambitieux à la fin qui, pour l'instant, a été respecté.

Indépendamment de cette nécessité d'harmoniser nos pratiques, dans le volet recherche est

aussi indiqué le fait que nous incitons à continuer au niveau des équipes le rapprochement dans la mesure où c'est possible et où cela semble cohérent scientifiquement. C'est un appel. Avec la vice-présidence recherche avec laquelle nous avons des contacts hebdomadaires étroits, nous échangeons beaucoup, nous travaillons pour qu'il puisse y avoir un renforcement de la mixité au niveau des équipes.

**M. LE PRESIDENT.**– Je suppose que vous avez des questions.

**M. THAUVRON.**– Le plan quadriennal ou quinquennal est toujours une période intéressante. Elle permet de remobiliser les équipes sur des projets. L'idée de raisonner sur un périmètre plus large que celui de l'est francilien crée du challenge. C'est très intéressant.

Dans le même temps, la dynamique que cela pourrait générer commence à retomber. Nous ne voyons pas très bien où nous allons dans notre relation avec Marne-la-Vallée. En province, dans les grandes villes, cela fusionne. Nous avons mis la recherche en commun, on nous demande de mettre l'offre de formation en commun, nous ne voyons pas très bien ce qui restera dans l'Université.

En même temps, on ne nous dit pas que nous allons vers un projet structurant, en tout cas pas officiellement. Il y a une forme de lassitude des équipes, je ne dis pas d'inquiétude, il n'y a pas d'inquiétude à travailler avec nos collègues de Marne-la-Vallée mais une lassitude de ne pas savoir jusqu'où nous allons, et un problème de co-habilitation des diplômés.

Co-habiler, c'est coûteux en coordination, cela a un sens quand on est sur des formations à faible effectif, cela a un sens si l'on va sur un projet structurant de création d'université nouvelle. Quel sens cela peut-il avoir de co-habiler une grande partie de notre offre de formation si, à la fin, il n'y a pas création d'un établissement nouveau ?

Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse, les collègues commencent à se démobiliser par rapport au projet. Nous ne voyons pas jusqu'à quel point nous devons aller vers la convergence ou pas.

**M. LE PRESIDENT.**– Ce que vous dites est important. Nous sommes à un moment un peu clé. Rapprocher des établissements à moyens constants pose un certain nombre de questions relativement basiques par rapport à l'historique de chacune des universités sur leurs moyens de fonctionnement, parmi lesquelles revient rapidement celle de la localisation des universités. D'aucuns nous disent qu'entre Marne-la-Vallée et Créteil, c'est 45 minutes. On

leur dit que c'est moins à certains moments de la journée, qu'il y a la possibilité d'avoir un réseau express dans quelques années. Nous préparons l'avenir. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous pouvons nous interroger.

La volonté ferme de l'équipe de direction de l'UPEC est d'amener les équipes à la fois de la formation et de la recherche dans le cadre d'une université unique (en tout cas, c'est ce que je souhaiterais à titre personnel), c'est-à-dire avoir une structure qui puisse pérenniser l'existant d'aujourd'hui de façon à pouvoir recouvrir un territoire large.

Nous avons vraiment des atouts par rapport à beaucoup d'universités en Ile-de-France. Nous avons déjà mené un travail commun important en matière de recherche, de formation, par rapport à l'IAE, de PRES, de collaboration, de portage de projet du style opération Campus ou Labex. Nous avons de l'avance.

Nous avons aussi la chance d'être sur un territoire où nous avons deux Conseils généraux qui sont capables de travailler ensemble. Nous l'avons vu quand nous avons discuté avec eux, il existe une vraie volonté, un vrai portage politique. Partout où je vais, notamment en Seine-et-Marne, en particulier quand j'étais à l'IUT de Sénart-Fontainebleau, j'ai pu constater que la demande des hommes politiques, maires ou représentants du Conseil général, était très forte dans ce domaine. Quand on évoque le rapprochement des deux universités, il existe une volonté de la part des Conseils généraux.

Nous sommes face à un vrai challenge, un vrai dilemme. Je l'exprime à titre personnel, c'est mon souhait. Après, est-ce que les communautés le souhaitent ? Est-ce qu'elles en sont capables ? Est-ce qu'elles sont volontaires pour y arriver ? C'est la question.

J'entends des messages positifs. Si nous vous présentons les deux textes aujourd'hui, c'est qu'ils ont été votés au Conseil d'administration de Marne-la-Vallée et qu'ils ont été globalement adoptés à l'unanimité.

Je souhaiterais que nous ayons l'équivalent vis-à-vis de ce Conseil d'administration pour faire en sorte que les deux communautés travaillent ensemble pour un projet commun. Ce n'est pas toujours évident, j'entends votre question, mais cela s'apprend. Il est normal que cela prenne plus de temps que souhaité. Il est normal que les enseignants-chercheurs s'interrogent.

Avant tout, ce qui est essentiel, c'est de savoir quel avenir nous voulons pour nos missions et pour ce territoire. C'est la vraie question qu'il faut se poser. Avons-nous une chance demain

d'avoir des éléments budgétaires qui nous permettront de remplir les missions pour lesquelles nous avons été créés et que nous vivons au quotidien ?

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– En CT, nous étions intervenus sur ce sujet. Nous avons rencontré l'intersyndicale sur ce sujet le 18. La question était d'élargir le débat à l'ensemble des personnels. Nous avons le sentiment que le débat se fait dans des structures qui n'ont pas toujours un fonctionnement démocratique. La première étape était au niveau des directions des composantes, des équipes, le sentiment est que le projet ne fonctionnera pas si les personnels n'adhèrent pas, les personnels quels qu'ils soient, parce que ce sont eux les vecteurs du changement.

Nous avons vu ce qui s'est passé à Paris où, d'un seul coup, les conseils d'administration ont voté contre quelque chose ;

**M. LE PRESIDENT.**– Il faut être plus spécifique.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– C'étaient les personnels.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est Paris 7 ?

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Oui. Ce sont les personnels à un moment donné qui ont dit : « Attention, vous avez avancé mais à aucun moment il n'y a eu... »

Nous ne nous retrouverons peut-être pas dans cette situation mais les personnels peuvent s'investir moins. Peut-être faut-il réfléchir.

Au SGEN-CFDT, nous n'avons pas d'avis aujourd'hui sur le type de structure : une université fédérale ou une fusion.

Par rapport aux autres établissements, nous voyons plutôt les conditions de mise en œuvre, les processus démocratiques et la façon dont la parole des individus est associée, tant des chercheurs que des enseignants sur le terrain.

Faut-il faire un référendum ou réfléchir à un autre mode d'adhésion ?

**M. LE PRESIDENT.**– Nous ne sommes pas à l'UMP !

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Les consultations de proximité existent, peut-être faut-il à un moment avoir une réflexion innovante sur la consultation. Au niveau du SGEN-CFDT, nous sommes assez ouverts mais nous ne voulons pas entendre dire que les personnes n'ont pas été consultées, n'étaient pas au courant du dossier. Or, on nous le dit régulièrement.

**M. LE PRESIDENT.**– Vous mettez en avant les enjeux démocratiques. Je voudrais dire que le

travail a été effectué par rapport à ces deux lettres au niveau des commandes des VP. Elles ont été présentées aux conseils, au CS, au CEVU, et, globalement, elles ont été adoptées.

Ensuite, j'ai pris la mesure de tout cela. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai fait, comme je le disais en début, la tournée de la plupart des composantes. J'en ai vu dix. Il y avait une trentaine de personnes chaque fois, nous avons abordé la question comme nous le faisons devant vous. Parmi 250 personnes réunies dans le cadre des conseils de gestion, il y avait des directeurs d'unité, des responsables de département et des personnalités extérieures.

Nous avons eu des remontées d'une seule composante que je ne citerai pas, qui nous a fait part d'un certain nombre d'interrogations. Hormis cela, nous n'avons pas eu de retour vif. Le débat était ouvert, nous avons posé les questions simplement, comme je le fais actuellement. C'est aussi dans le cadre de ce débat qu'aujourd'hui je souhaitais que nous puissions en discuter, pas de façon parcellaire mais en associant recherche et formation, et que nous voyions comment nous pouvions faire.

Vous avez évoqué la question des universités parisiennes. Cette question est autre. Le projet est complètement arrivé d'en haut. C'est l'IDEX qui n'a pas interrogé les communautés sur ce qu'elles souhaitaient, ce qui crée aujourd'hui de vraies difficultés au niveau de Paris 7. D'autres éléments viennent sûrement s'associer.

C'est la démarche inverse que nous avons souhaité entre les deux équipes, c'est-à-dire une démarche qui partait plutôt des équipes en passant par les conseils et en interrogeant les différentes composantes. Le travail a été mené à Marne-la-Vallée par Gilles ROUSSEL qui a interrogé les différents directeurs de composante. Nous en avons également discuté pendant trois heures avec les directeurs de composante ici pendant les vacances. Il est difficile de rassembler les 3 000 personnes globalement pour pouvoir en discuter et en débattre directement. J'entends les questions et les interrogations d'avenir mais nous avons le sentiment que, par rapport à ce que l'on exprime, par rapport aux rencontres, il n'y a pas de vrai blocage.

Là encore, il faut se demander pourquoi nous sommes là, ce que nous voulons, et, pour moi, la mission est simple : développer l'enseignement supérieur et la recherche dans l'est francilien.

Les personnels de l'UPEC et de Marne-la-Vallée ne sont pas dans la même situation (je pense

en particulier aux situations budgétaires), il est normal de prendre en compte ces différences et d'accompagner les personnels comme nous le faisons, mais il est aussi normal de vouloir faire évoluer cette université pour qu'elle puisse être présente demain et après-demain.

C'est l'interrogation qui nous est posée. Nous devons engendrer des changements. Ce sont ces changements sur lesquels nous vous interrogeons pour savoir si, sur la base de ces deux lettres, vous êtes d'accord pour que nous poursuivions ce travail.

**Mme DE SUREMAIN.**– Une demande de précision au sujet des objectifs formulés dans la lettre concernant le volet recherche.

Le deuxième paragraphe des objectifs explique : « *Au-delà de la structuration de la recherche, les deux universités revendiquent une façon originale d'organiser la recherche : accompagnement des unités de recherche et des carrières, rapport recherche/formation ou recherche/professionnalisation/valorisation (...)* » Pourrait-il y avoir une explicitation de ce que cela implique, d'éventuels engagements ?

**Mme GOURNAY.**– Pour l'accompagnement des unités de recherche, je ne sais pas si vous venez d'autres universités ou si vous savez ce qui se passe dans d'autres universités mais les équipes ne sont pas forcément assistées. Entre deux visites de l'AERES, il n'y a pas de soutien, d'accompagnement.

L'une des originalités de l'UPEC, c'est d'avoir mis en place un système où il y a à la vice-présidence recherche non seulement un VP mais des assesseurs thématiques qui sont plus proches, en interface entre les directeurs ou directrices d'équipe et l'instance politique. Je peux vous dire que cela n'est pas juste une vision. C'est le retour que nous avons de beaucoup de collègues et notamment des directeurs d'équipe. L'idée serait d'amplifier cet accompagnement.

Pour les carrières, nous l'avons bien entendu en tendant l'oreille au moment des assises mais encore avant, il existe depuis toujours des problèmes dans l'incitation à la reprise de recherche quand il n'y plus de recherche en production, par rapport aux bonnes orientations à prendre au niveau individuel des enseignants-chercheurs. Là aussi, il y a un manque d'accompagnement.

C'est seulement dans la perspective d'un accompagnement que nous nous situons, que nous pouvons nous améliorer, d'autant que les conseils scientifiques, depuis peu de temps, ont de plus en plus de dossiers RH à prendre en compte. Ils doivent se prononcer, pas seulement

sur les demandes d'éméritat mais sur les primes d'excellence scientifique, les détachements au CNRS, etc.

Pour le rapport recherche/formation, il existe différents modèles concernant la relation entre les équipes de recherche et les masters. L'idée qui est déjà en germe largement dans les équipes de Marne-la-Vallée et de l'UPEC, c'est que nous sommes dans une stratégie de formation par la recherche en même temps qu'à la recherche. Le profil de nos étudiants fait qu'il y a intérêt à valoriser la perspective recherche non seulement pour avoir des doctorants à l'avenir mais aussi pour montrer une véritable plus-value dans la formation qui pourrait devenir professionnelle.

Cela rejoint le dernier point de la liste : recherche/professionnalisation/valorisation, c'est l'idée qu'il est nécessaire de compléter ce lien entre la recherche et la recherche fondamentale, entre la recherche et les cursus de master professionnalisant, et tout ce qui est valorisation de la recherche, que ce soit au sens étroit du terme « valorisation », c'est-à-dire contrat, mais aussi montrer que la recherche est valorisante dans le cadre de la communication, de la formation de tous.

**Mme DE SUREMAIN.**– Pour préciser dans quelle direction pourraient aller le soutien, l'incitation à la reprise de recherche, pourrait-il y avoir des dispositifs aidant les PRAG pour avoir des décharges, terminer leur recherche ? Les PRAG ont des services très lourds et, pour s'impliquer davantage dans les projets de recherche, ils pourraient avoir un soutien.

**Mme GOURNAY.**– Tous les ans, nous avons une liste de PRAG qui font une demande de décharge. La plupart des demandes ont un retour favorable. Le conseil scientifique se prononce déjà.

**Mme DE SUREMAIN.**– Je pense aux projets de recherche qui pourraient être soutenus par l'IUFM. Nous avons énormément de personnel de second degré.

**Mme GOURNAY.**– Nous sommes au courant de cette demande. Pour l'instant, nous avons décidé d'aller dans le sens de l'IUFM, donc de permettre à des PRAG de s'investir dans des projets de recherche. Ce qui nous manque, ce sont des solutions qui puissent pérenniser ce système.

**Mme FANEN.**– Au dernier Conseil d'administration, Monsieur MORET nous a dit qu'à Marne-la-Vallée les enseignants-chercheurs n'étaient pas affectés dans les composantes mais dans les laboratoires. Est-ce quelque chose dont vous discutez pour l'UPEC ?

**Mme GOURNAY.**– Oui. Cela implique des grands changements dans la perception même de l'appartenance. Ici, à l'UPEC, on appartient d'abord à une faculté. A Marne-la-Vallée, l'enseignant-chercheur appartient d'abord à une équipe. Ce n'est pas une mince affaire. C'est pour cette raison que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est fonction du modèle sur lequel les universités ont été constituées. L'UPEC a été constituée voici quarante ans à partir de la formation et a été structurée par la recherche. Marne-la-Vallée a fait le montage inverse. C'est inscrit dans les structures des deux universités. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous souhaitons plutôt (moi à titre personnel) aller vers un nouvel établissement, une nouvelle université pour ne pas devoir tordre complètement le bras à l'autre.

Nous sommes dans une phase relativement courte, nous allons devoir nous positionner par rapport au prochain contrat. Nous devons donner des signes. Nous n'irons pas jusqu'au bout du bout mais il est important de se demander si nous voulons aller dans cette direction ou pas. C'est la question que nous vous posons, en tout cas pour le moment sur ces deux volets.

**M. ISRAEL.**– Je comprends bien la question, nous la suivons depuis un certain temps, c'est-à-dire le point de savoir comment rattacher les enseignants. Je voudrais rappeler une nouvelle fois que nous sommes dans un cadre légal et réglementaire. Le contrat, en matière de droit public, ne peut pas modifier le cadre légal et réglementaire. C'est quelque chose que j'essaye de rappeler. On ne peut que l'appliquer. Le contrat n'a aucune compétence pour poser une norme.

A partir de là, aujourd'hui, jusqu'à plus amples informé, je demande à quiconque de me donner la réponse. Les enseignants-chercheurs sont des fonctionnaires de l'Etat. Ces fonctionnaires de l'Etat appartiennent à un corps et reçoivent une affectation. Cette affectation les place dans un ensemble de postes qui sont rattachés à l'université. L'université ensuite, avec un très grand souci de légalité, a réparti ses enseignants au sein de ses composantes. Ces composantes sont prévues par la loi, ce ne sont pas simplement les statuts de l'université. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut modifier comme cela. C'est l'application de la loi. En France, nous sommes d'abord soumis à la loi, et la loi dit que l'université est un ensemble d'unités de formation et de recherche.

Mon propos n'est pas de dire que l'on ne va pas impliquer les enseignants-chercheurs dans

des équipes de recherche, ce serait complètement idiot, mais il faut avoir à l'esprit le cadre dans lequel nous sommes, et c'est celui de la fonction publique, pas un cadre contractuel, pas un cadre statutaire. Ce n'est pas nous qui décidons.

Le jour où l'on nous dira qu'il n'y a plus de fonctionnaires, je serai certainement à la retraite, je le regretterai et je me battrai pour maintenir les fonctionnaires mais, pour le moment, nous sommes dans ce système, il faut donc garder présent à l'esprit l'ordre des choses et après se mouvoir autant qu'on le peut dans l'ordre des choses. C'est le travail que nous allons faire. Mais il faut garder l'idée que les composantes sont des unités de formation et de recherche et que nous ne pouvons pas satelliser. Comme je le dis toujours, la faculté de droit est un bloc, mais ce n'est pas le cas partout.

**M. LE PRESIDENT.**– Partout dans les facultés de droit ou dans les autres composantes ?

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– Les facultés de droit forment un bloc.

**M. MORET.**– Il n'est nulle part inscrit dans la loi que les emplois sont affectés à l'Université. Les IUT avaient des postes qui leur étaient affectés, depuis la LRU, il n'y a plus de postes affectés dans les IUT.

**M. GADESSAUD.**– Drôle de lecture !

**M. MORET.**– Non, cela a été validé par tous les IUT. Tous ceux qui ont essayé d'aller au tribunal ont perdu.

A Marne-la-Vallée, il y a eu une unité de formation et de recherche qui était réglementaire, dans laquelle nous avons enlevé toutes les formations, mais rien n'empêche une université d'avoir sa politique de formation. Si, là où il y avait deux UFR, les gens ont envie d'être dans une UFR, il suffit de dire que le laboratoire ou la formation qui était affecté à telle UFR est affecté dans une autre UFR.

De ce point de vue, nous sommes dans la légalité en ayant une affectation des enseignants-chercheurs dans les laboratoires.

Cela présente l'intérêt que les gens peuvent aller travailler partout dans l'université sans avoir de compte à rendre à une hiérarchie et de mettre de la mobilité à l'intérieur de l'établissement. Si, à Marne-la-Vallée, j'avais besoin d'un juriste, je n'aurais pas besoin de faire une demande, j'aurais juste à aller voir un collègue pour lui demander si un cours de droit l'intéresserait. Cela a aussi un intérêt pour les directeurs de composante d'avoir en

main leur propre projet pédagogique. Les enseignants-chercheurs ne sont pas titulaires d'une chaire sur laquelle ils règnent sans partage, ils doivent négocier avec le directeur de composante qui fait le cours en question qui correspond à un projet pédagogique.

Là, il existe une différence importante entre nous.

**M. LE PRESIDENT.**– Tout le monde a raison et tout le monde a tort. C'est un peu plus compliqué que cela. La question qui est posée est importante : voulons-nous structurer l'enseignement et la recherche dans l'est francilien et voulons-nous y aller à deux ? La question est là.

Après, il existe beaucoup de différences, vous citez celle-là, il pourrait y en avoir d'autres : le nombre de postes, les budgets. Il faut se poser la question à un moment donné : avons-nous devant nous un beau projet qui ne sera pas si facile que cela à mettre en place mais qui fera que, demain, nous serons capables d'accueillir des étudiants dans de bonnes conditions, que les enseignants-chercheurs, les enseignants et les BIATSS pourront avoir un cadre de travail correct et qu'ils pourront disposer de moyens alloués par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des moyens, comme nous avons su le faire par le passé, recherchés au niveau des collectivités, des entreprises, qu'ils s'impliqueront directement dans le milieu socioéconomique et que cela permettra le développement de ce milieu socioéconomique tout en respectant la diversité des composantes ?

Un juriste n'est pas un historien, un docteur, il a un cadre. Il faut faire en sorte que tout le monde puisse travailler dans sa boutique mais au bénéfice de chacun et il convient de faire en sorte que tout cela puisse être lisible, visible, que nous obtenions des moyens sur lesquels nous essayons de nous battre tous les jours. C'est une bataille de tous les jours que d'arriver à trouver les moyens pour les uns et pour les autres. Cela fait partie du métier de président et de l'équipe de direction.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Sur les analyses que nous avons pu faire pendant les assises des universités qui ont fusionné, le sentiment que nous avons, c'est qu'aujourd'hui, une université comme Strasbourg avec 73 UFR n'est pas gérable. Il est clair qu'aujourd'hui il faut peut-être aller sur un modèle à notre échelle. Nous avons notre échelle de territoire, nous pensons qu'il existe de grosses différences de gouvernance entre Marne-la-Vallée et l'UPEC. Nous nous inscrivons plutôt dans un projet d'université avec des responsabilités sociales dans le même projet.

En cette période de transition, nous pensons qu'il ne faudra pas traîner. C'est notre avis au SGEN-CFDT. On nous dit des choses ici, on nous dit le contraire parfois au sein même des composantes, au niveau de l'individu.

Je reviens au niveau de l'individu. Dans l'université, c'est l'individu qui amène la valeur ajoutée, nous sommes d'accord. Une partie des enseignants fait de la recherche et de l'enseignement, il y a une forte valeur ajoutée de la personne dans notre établissement. Si nous nous retrouvons avec des individus qui ne croient pas dans le projet, je pense qu'à un moment donné ils partiront, ils feront peut-être des choix, mais ce n'est pas une fusion de deux entreprises. Nous sommes dans une entreprise avec une valeur humaine forte en valeur ajoutée, nous en sommes persuadés au niveau de l'éducation nationale.

Si des gens n'adhèrent pas, retardent, nous avancerons, nous retournerons en arrière, etc.

Notre crainte est plus au niveau de la gestion. Nous allons en débattre, nous n'avons sans doute pas les mêmes positions que les autres organisations syndicales sur les modes de gouvernance, mais le sentiment est qu'il faudra nous dire rapidement où nous allons. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Arnaud, nous avons l'impression d'avoir fait le tour, de stagner un peu, de tourner en rond. C'est notre sentiment au SGEN-CFDT. Nous l'avions déjà dit dans le PRES et au moment de l'intégration de l'IUFM, il faut aller vite sur les mouvements.

**M. LE PRESIDENT.**– Finalement, nous sommes allés assez vite chaque fois mais ce sont des interrogations.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Il ne faudra pas attendre les transports entre Marne-la-Vallée et l'UPEC.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous ne le verrons pas, équipe de direction, mais nous le savons.

**M. THIARD.**– Je voudrais parler d'un autre point de vue et revenir à la question initiale qui est celle du rapprochement de l'offre de formation, des équipes de recherche et des politiques de recherche. Je parlerai de quelque chose que je ne connais pas très bien mais qui me semble extrêmement intéressant aujourd'hui sur la question du rapprochement de l'offre de formation des deux établissements, c'est la question de l'urbanisme.

Je parle sous le contrôle de Jocelyne DUBOIS-MAURY qui sait très bien ce qui est en train de se faire en urbanisme entre les équipes pédagogiques des deux universités. A partir du stimulus qui est de facto la construction effective du pôle ville du PRES et de la mise en

synergie des deux universités sur ce champ à la fois de formation et de recherche, nous avons là l'illustration de ce que cela peut apporter puisque, de ce que j'ai pu voir en tant que membre du Lab'urba, de l'élaboration de la future offre de formation au sein de l'école d'urbanisme de Paris, nous allons vers un projet pédagogique renouvelé qui sera très fort sur le plan de l'objectivation des compétences à mobiliser pour que les étudiants répondent parfaitement aux besoins professionnels de ce secteur d'activité en particulier.

Ce qui se fait en matière d'urbanisme devrait pouvoir se faire dans d'autres domaines. Le seul problème qui fait qu'aujourd'hui les collègues sont un peu inquiets, c'est la question du temps. Le processus de l'école d'urbanisme de Paris, dans sa traduction opérationnelle en termes pédagogiques, a déjà commencé depuis plus d'un an. Nous n'avons pas exactement le même temps pour travailler, c'est une contrainte. Nous savons qu'il faut transformer cette contrainte de temps en atout. Nous posons aujourd'hui les jalons de ce que seront des synergies à venir, pas pour l'offre de formation que nous sommes en train de préparer mais pour la suivante. Le temps passe vite, le temps que nous prenons maintenant est du temps gagné pour demain.

Sur le pôle ville, en 2008, nous nous étions réunis autour de Simone BONNAFOUS pour regarder dans l'offre de formation des universités ce qui doublonnait, ce qui posait problème. Nous sommes en 2012, il a fallu quatre ans. Ces choses sont normales, c'est ainsi. Il faut laisser le temps au temps.

**M. LE PRESIDENT.**– Je suis complètement d'accord. Moi qui ai vécu la structuration du Lab'urba, en particulier avec Paris 8, je sais que le chemin parcouru est énorme. Nous avons toujours retrouvé auprès des urbanistes, même si parfois c'était un peu compliqué, des gens capables de se fédérer ensemble pour un projet. Je pense que l'urbanisme est à l'image de ce qui peut arriver. De temps en temps, on m'interroge sur le déménagement de l'IUP, je pense que c'est un plus, même si cela peut paraître un moins pour une communauté cristolienne ou pour le maire de Créteil. Je pense qu'au final, c'est un plus.

Il faut pouvoir débattre, dialoguer, discuter. Il y a toujours des individus qui ne sont pas d'accord. Il faut l'accepter. L'important est de débattre et de donner un peu de temps au temps mais, quand il faut y aller, il faut y aller, sinon la porte peut se refermer à jamais. Il est important de le savoir.

**M. GEIGER.**– En complément ou en réaction à ce que vient de dire notre collègue, est-ce que

la situation de l'urbanisme n'est pas un peu particulière ? Ce sont essentiellement des formations de master et ensuite de doctorat. Je pense que, pour les autres composantes de l'Université, que je vais appeler les composantes de droit commun, nous avons probablement une mission de service public de proximité à assurer dans le bassin cristolien, en tout cas un minimum de formations en sciences, en lettres, en droit. On pourrait citer probablement d'autres types de formations.

Ensuite, il y a des formations qui sont exactement de même nature dans les mêmes secteurs disciplinaires. Peut-être y a-t-il un risque de déstructuration de cette offre de formations. Je l'ai dit dans un autre cercle. Je ne suis pas persuadé que 0,5 plus 0,5 dans des filières à petits effectifs fassent 1 dans le cadre d'un regroupement. Je livre cela à votre réflexion.

**M. LE PRESIDENT.**– L'urbanisme, par certains côtés, a des particularités. Comme nos composantes sont particulières, j'entends bien la question de la licence qui est aussi en lien assez direct avec le territoire, c'est peut-être un cas particulier mais qui montre que cela peut fonctionner.

Se servir de l'exemple de l'urbanisme me paraît important. On pourrait citer aussi le travail effectué par les mathématiciens. Chaque exemple est différent. Ce qui est fondamental, c'est de montrer que la collaboration est possible et que, souvent, s'associer rend quelque chose qui est plus fort, plus visible et qui rapporte des moyens supplémentaires pour les gens qui se sont investis et qui font en sorte que les étudiants soient mieux pris en charge. L'intérêt pour moi est là.

**M. MORET.**– Un mot pour renforcer ce que vous venez de dire. Dans la logique territoriale que nous partageons sur le développement de l'enseignement supérieur, il serait contreproductif pour les uns et les autres de supprimer telle discipline à Créteil pour tout mettre à Marne-la-Vallée ou inversement. Ceux qui allaient avant à Créteil iront à Paris, ceux qui allaient à Marne-la-Vallée iront aussi à Paris. Notre projet est de développer un territoire qui est « sous-universitarisé ». Au contraire, le projet n'est pas là. Personne n'a envie de se tirer une balle dans la tête et de diviser par deux son offre de formation. Ce n'est pas le projet.

**Mme GOURNAY.**– Dans le pied plutôt !

**M. MORET.**– Je vais vous quitter, non pas que le débat ne m'intéresse pas mais il se tient un CTP à Marne-la-Vallée et on m'attend pour parler des très nombreux postes que Marne-la-

Vallée a obtenus et que nous n'arriverons pas à ouvrir compte tenu de la dotation du ministère.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci Frédéric.

*(Monsieur LEDAIN rappelle les procurations)*

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de lettres de cadrage communes Université Paris-Est Créteil et Université Paris-Est Marne-la-Vallée formation et recherche)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité des votants.*

### III – VIE ETUDIANTE

#### **III.1 Labellisation des associations étudiantes**

**M. PALAU.**– Vous avez une série de documents qui vous présentent le cadre dans lequel les associations étudiantes sont labellisées, les avantages qu'elles peuvent en retirer, les contraintes associées à ces avantages et le cadrage prévu par le CEVU puis par le Conseil d'administration en 2011.

Un certain nombre d'associations avaient été labellisées pour une année. Une commission s'est réunie le 23 octobre pour renouveler ou pas les labellisations et surtout permettre à d'autres associations d'être à leur tour labellisées.

Vous retrouvez le résultat de ce travail de la commission page 4 du document « Labellisation des associations étudiantes », avec la liste des associations labellisées pour l'année 2013.

Ce processus de labellisation est assez juridique. C'est par rapport à des règles fixées par le Conseil d'administration en mai 2011. Ce ne sont pas des labellisations d'opportunité.

Voilà la liste qui vous est présentée et qui a été votée au CEVU du 3 décembre.

**Mme CATY.**– Je voulais que vous sachiez que je m'exprime au nom de tous les élus, élus en Conseil d'administration ou en CEVU.

Un point de cette décision apparaît dans le document « Note » à la dernière page qui nous a échappé lors des commissions en CEVU et lors du CEVU lui-même. Il s'agit des préconisations afin d'améliorer le dispositif de la labellisation et plus largement l'accompagnement des projets associatifs financés par le FSIE.

Il s'agit d'une préconisation qui est en page 4 : « *Une association ayant déposé une demande de subvention validée par le CA dans une commission précédente doit impérativement fournir les justificatifs du projet avant de déposer un nouveau projet.* »

Nous avons tout à fait conscience que cela a déjà été voté en CEVU, qu'il est un peu délicat d'en faire part ici. Lors de ce CEVU, nous nous sommes focalisés sur les décisions de labellisation et nous avons omis ce point. Je me permets d'intervenir au nom des élus aujourd'hui.

Nous avons compris de cette préconisation qu'elle avait pour but d'éviter le cumul des subventions a priori pour des projets étudiants. Nous souhaiterions une légère modification de ces subventions, pas sur le principe de la subvention a priori et du cumul, nous sommes d'accord, ce n'est pas une bonne chose de cumuler des subventions a priori sur plusieurs projets, cela peut créer des difficultés pour les associations. Nous en avons tout à fait conscience.

En revanche, nous aimerions savoir s'il serait possible, dans le cadre d'un projet validé et subventionné a priori qu'un deuxième projet puisse être présenté, qu'il y ait un accord avec les subventions a posteriori afin d'éviter ce cumul de subventions mais que ce dossier puisse passer en commission et éviter les délais administratifs qu'induirait cette disposition si elle restait telle qu'elle est. Cela inciterait les associations à déposer les demandes de subvention à la dernière minute du fait qu'il faille présenter les factures du projet précédent avant de pouvoir présenter le deuxième projet.

Nous voulions proposer l'idée que, si un projet était validé et subventionné a priori, le deuxième projet puisse être présenté avec un accord pour subvention a posteriori.

**M. LE PRESIDENT.**– L'idée derrière est d'avoir un retour sur un premier projet. Les projets sont déposés, nous n'avons aucun retour et nous voyons arriver un deuxième projet. Cela commence à devenir un peu compliqué. C'est le mécanisme qui fait que nous avons introduit cette notion. Nous voulons voir ce qui s'est passé sur le premier projet avant de labelliser le second.

**M. PALAU.**– Je ne sais pas ce qu'en pense le président mais j'aurais tendance à dire qu'à condition que, pour le second projet, ce soit un financement a posteriori, dans le droit commun des associations non labellisées parce que c'est de cela dont il s'agit, je ne vois pas d'opposition.

**Mme CATY.**– Où que ce soit a priori si entre temps les factures du premier projet sont arrivées.

**M. PALAU.**– Dans ce cas, on entre dans le cadre fixé par le document.

**Mme CATY.**– Quand il s'agit d'un subventionnement a posteriori du premier projet, le dépôt du second projet ne pose pas de problème ?

**M. PALAU.**– Non parce que le financement est a posteriori. Il s'agit d'associations non labellisées.

**Mme CATY.**– Ce n'est pas précisé dans les préconisations.

**M. PALAU.**– On parle des deux aspects, des associations labellisées et de ce qui peut accompagner les projets associatifs financés par le FSIE.

**Mme CATY.**– Est-il possible d'apporter cette modification ?

**M. LE PRESIDENT.**– Je ne suis pas contre.

**M. CUESTA.**– Nous instruirons en amont, une instruction non bloquée.

**Mme CATY.**– Merci.

*(Monsieur LEDAIN rappelle les procurations)*

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de labellisation des associations étudiantes)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité des votants.*

### **III.2 Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE) – 7<sup>ème</sup> appel à projets pour l'exercice 2012**

**M. PALAU.**– Il vous est proposé de suivre l'avis du CEVU et de la commission « Projets étudiants » dans son 7<sup>ème</sup> appel à projet, de verser une subvention de 800 € au projet « SOS Examens – Diffusion de fascicules et permanences informant les étudiants sur leurs droits pendant les examens ». Il avait été dit lors de la commission et inclus dans le projet qu'il s'agissait des droits et des devoirs, donc de faire un travail large d'information avec bien sûr le sigle de l'UPEC.

**M. LE PRESIDENT.**– Je pense que, sur cette base, nous pouvons passer au vote.

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE) – 7<sup>ème</sup> appel à projets pour l'exercice 2012.*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité des votants.*

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

##### **IV.1 – Règle de la situation foncière du centre Albert Châtelet**

**M. TAVERNIER.**– Je ne vous fais pas lecture du document adressé au président par l'académie de Paris. C'est un dossier extrêmement simple qui arriverait, grâce à vous, à son dénouement.

C'est un dossier qui associe l'UPEC au titre de son passé de partie prenante de l'Université de Paris en 1968 et elle le reste en tant qu'héritière avec les 13 autres héritières de l'Université de Paris. A ce titre, vous avez un pouvoir sur son patrimoine.

Pour régulariser la situation, pour que le propriétaire du terrain soit le même que celui du bâtiment, le Conseil d'administration de la chancellerie des universités de Paris, après s'être lui-même prononcé à l'unanimité, demande aux Conseils d'administration des universités propriétaires de se prononcer afin qu'ils donnent leur accord à un transfert de propriété du terrain d'assiette de l'immeuble 6-12, rue Jean Calvin (5<sup>ème</sup>), en faveur de l'Etat en vue de retrouver une unicité de propriété qui permettra la mise en œuvre de l'avenant du 9 janvier 2012, et que le Conseil d'administration donne son autorisation au président pour qu'il puisse donner lui-même mandat au recteur pour signer tous les actes nécessaires.

**M. CEGIELSKI.**– Je suis intéressé pour des raisons personnelles, parce que cela se trouve en face de chez moi, mais je vois écrit exactement le contraire de ce que vous avez dit. On cède à la Ville de Paris.

**M. TAVERNIER.**– A l'Etat.

**M. CEGIELSKI.**– Il est marqué « *prévoit le transfert à la Ville de Paris de la propriété d'un volume de l'immeuble* ».

**M. TAVERNIER.**– C'est l'immeuble : « *Ces deux immeubles n'ayant pas été libérés à la date prévue, la Ville de Paris a demandé à l'Etat de lui faire part de ses propositions quant à la compensation à apporter. En conséquence, l'avenant n°2 signé le 9 janvier 2012 prévoit le*

*transfert à la Ville de Paris de la propriété d'un volume de l'immeuble du 6-12 rue Jean Calvin (5<sup>ème</sup>) occupé partiellement par un restaurant universitaire du CROUS, afin d'y installer des activités d'enseignement et de recherche à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au plus tard. »*

Aujourd'hui, nous nous prononçons sur le terrain.

**M. CEGIELSKI.**– Nous gardons le terrain ?

**M. TAVERNIER.**– Non, nous sommes propriétaires d'un terrain dans le 5<sup>ème</sup>, dans un quartier très chic. C'est bien du terrain que nous avons à traiter aujourd'hui. Nous ne sommes pas propriétaires de l'immeuble. Nous avons construit.

**M. CEGIELSKI.**– Normalement, quand on a le terrain, on a l'immeuble.

**M. TAVERNIER.**– Idéalement.

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– On peut démembler. Cela fait partie des questions que nous nous posons. On peut creuser un souterrain dessous. La question est de savoir si le plafond du souterrain est la même chose que le plancher des immeubles qui seront au-dessus. C'est le problème de la construction des immeubles au-dessus du périphérique là où il est couvert. Il y a des problèmes de droit fantastiques.

**M. CEGIELSKI.**– Le sous-sol n'appartient jamais au propriétaire.

Que va-t-on en faire ?

**M. TAVERNIER.**– Il faudra aller à la réunion de quartier !

**M. THIARD.**– Il me semble qu'il est expliqué dans la note que la Ville de Paris devait normalement récupérer des terrains que l'Etat devait lui donner en compensation de ceux qu'elle avait donnés sur la ZAC Paris Rive Gauche. Ces terrains n'ayant pas pu être donnés, il est demandé que, sur cet immeuble qui n'est pas totalement occupé, des surfaces de plancher puissent être données à la Ville de Paris qui les utilisera pour développer une activité de recherche ou soutenir des activités de recherche dans le cadre de sa politique municipale de recherche.

On transfère le terrain à l'Etat en tant que propriétaire indivis pour qu'il puisse donner à la Ville de Paris une partie des volumes dont elle a besoin dans l'immeuble pour exercer ses activités de recherche.

C'est très simple.

**M. CEGIELSKI.**– Il y a un restaurant administratif dessus. Je ne pourrai plus aller y manger !

*(Rires)*

*(Monsieur LEDAIN rappelle les procurations)*

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de règlement de la situation foncière du centre Albert Châtelet)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité des votants.*

#### **IV.2 – Mises à la réforme**

**M. TAVERNIER.**– Vous avez reçu deux documents, l'un émane de la DSI et l'autre de l'IUT de Sénart-Fontainebleau pour des sorties d'inventaire.

**M. METER.**– Il s'agit du vieux Trafic bleu.

**M. TAVERNIER.**– C'est toujours un peu émouvant.

**M. METER.**– Il avait une belle couleur et une plaque administrative, ce qui permettait un certain nombre de stationnements. Le nouveau blanc s'est fait déjà mettre à la fourrière lors du salon de l'éducation !

**M. TAVERNIER.**– Les plaques administratives ont disparu.

**M. LE PRESIDENT.**– Il s'agit aussi de serveurs et de matériel informatique.

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de mises à la réforme)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité des votants.*

#### **IV.3 – Procès-verbal du Conseil d'administration du 9 novembre 2012**

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous des remarques ? Je remarque que nous sommes d'un Conseil d'administration à l'autre. Il est toujours instructif de relire le compte rendu précédent avant le Conseil d'administration.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Je reviens sur le Conseil d'administration où n'ont pas été annexés les postes. Je demande que soient annexés les tableaux au compte rendu du Conseil d'administration.

**Mme RIOU.**– Les tableaux sont annexés au relevé de décision.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– Nous ne l'avons pas. Je demande que ce soit annexé au compte

rendu du Conseil d'administration. Les relevés de décision, c'est intermédiaire. Le compte rendu est archivé.

**M. LE PRESIDENT.**– En termes de gestion de documents, c'est plus simple.

**Mme FAURE-DUNABEITIA.**– L'année dernière, ils étaient annexés.

**Mme RIOU.**– Nous allons le faire.

**M. GIRAL.**– Nous ne recevons jamais le relevé de décision.

**M. TAVERNIER.**– Il vous sera adressé.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous comprenons qu'il soit important d'avoir les annexes.

**Mme CATY.**– A la dernière page, il y a une faute de frappe, le nom d'une élue a été écorché. Il s'agit de Mme Céline REYNAUD. Il manque un « n » à « Céline ».

**M. MAITROT DE LA MOTTE.**– Une correction page 43, 3<sup>ème</sup> alinéa, 3<sup>ème</sup> ligne, 2<sup>ème</sup> mot, je dis :  
« (...) *une équipe de droit public et d'histoire du droit* ».

**M. LE PRESIDENT.**– D'autres remarques ou commentaires ? *(Il n'y en a pas)*

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 novembre 2012)*

*Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité des votants.*

*Avez-vous d'autres questions diverses ? (Il n'y en a pas)*

**M. CUESTA.**– N'oubliez pas que nous avons un CA restreint. Des plateaux repas sont prévus. Nous déjeunerons en même temps que nous tiendrons le CA restreint pour gagner du temps.

**M. LE PRESIDENT.**– Je voulais vous remercier pour le travail effectué en ce début de mandature et vous souhaiter de très agréables fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons dès le mois de janvier pour un nouveau Conseil d'administration sûrement encore très passionnant.

*La séance est levée à 13 heures 08.*

